



Décorations de Noël

JANVIER
2026



FESTIVITÉS



Jardin de la
Perception enneigé

Regard sur ÉCUEILLÉ

COMPTE-RENDUS

Bulletin
municipal



Décorations de
Noël

Bonne année



Chorale de l'école



Ecueillé sous la neige

ACTUALITÉS

Le Mot du Maire

Que cette nouvelle année vous apporte à toutes et à tous bonheur et santé.

Que 2026 redonne à notre pays et à chacun d'entre vous confiance et visibilité.

Bien des surprises ont ponctué l'année passée avec une situation économique alarmante, une instabilité de nos gouvernements successifs jamais vue dans l'histoire de la cinquième république. Tout cela n'est pas sans conséquence pour nos communes qui vont devoir établir leurs budgets sans certitude sur leurs dotations et leurs subventions avec des mesures qui pour certaines sont retirées aussi vite qu'elles sont annoncées. Ces périodes de flou et de temps perdu ont des effets négatifs sur l'activité économique. Dans ce contexte nos communes restent une base, un repère, un lien direct avec vous.

Petit retour sur 2025 où les investissements annoncés ont été réalisés avec entre autres :

- La fin de la rénovation de l'éclairage public.
- De nombreux travaux sur nos bâtiments : électricité au presbytère et à la mairie, gendarmerie, maison des associations, salle des fêtes, école, accueil de loisirs...
- Création de sanitaires et accessibilité au terrain de pétanque.
- Reconstruction du pont au chemin du four à chaux.
- Travaux au camping pour installer deux mobil homes et un chalet pour l'accueil.
- Agrandissement du dojo, local technique et WC publics attenants au gymnase.
- Remplacement du camion et du matériel volés aux locaux techniques.
- Réfection des ponts de Courcueil prise en charge à 75% par la CCEV.
- Changement ou remise en état de toutes les bornes incendie.
- Travaux de voirie à Hervault.
- Achat de tables à la salle des fêtes.

La tempête du 25 juin nous a causé de nombreux dégâts sur les bâtiments et les espaces boisés. Il reste à remettre en état le bois du collège. Des devis sont en attente, les travaux se feront début 2026.

De nombreuses animations ont été proposées : St Barnabé, course cycliste, journée des jardins, jour de la nuit, journée du patrimoine, théâtre de rue, marché de Noël...

Notre commune a toujours œuvré pour le bien-être de tous et agi pour que chacun y trouve des conditions de vie les meilleures possibles avec entre autres le maintien des commerces et des services. En outre je déplore la décision du crédit agricole quant à la fermeture des bureaux d'Ecueillé dans une logique purement financière sans prise en compte de l'aspect humain. Comment feront demain toutes celles et tous ceux qui ne peuvent pas se déplacer ou qui n'ont pas internet ? La motion votée en conseil est restée sans effet. Dommage.

Bienvenue à la fleuriste qui va reprendre le magasin et rouvrir courant janvier.

2026 année d'élections municipales, les 15 et 22 mars vous élirez un nouveau conseil municipal. Sur le mode de scrutin, pas de changements par rapport à 2020 : liste paritaire homme-femme sans panachage ni radiation ni ajout de noms (le bulletin serait déclaré nul si c'était le cas).

Des dossiers importants sont déjà à l'étude avec recherche des financements :

- Passage à la géothermie pour le chauffage de l'école et des quatre logements attenants en remplacement du fioul et du gaz.
- Rénovation du restaurant de la Belle Epoque.
- Toiture et laboratoire de la boucherie.
- Rénovation des rues du 11 novembre, du Capitaine Colomb, des écoles, du champ de foire. Une réflexion est entamée.

Le futur conseil aura à finaliser ces projets structurants et à les programmer suivant les impératifs budgétaires.

Notre demande de logements en location ne peut être satisfaite. Une réponse partielle va être apportée par SCALIS qui a décidé la construction de dix logements au Buissonnet. De nouveaux habitants pourront ainsi trouver réponse à leurs besoins avec effet sur nos commerces, nos établissements scolaires...

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour notre commune : responsables et membres des associations, personnels municipaux, les enseignants, les pompiers, les gendarmes, les agents des services publics, les personnels de l'EHPAD, de la mini crèche. Un grand merci aux commerçants, aux artisans et chefs d'entreprises qui œuvrent pour l'emploi local.

En ce début d'année le Conseil Municipal vous redit sa volonté de vous accompagner, d'être à votre écoute et répondre à vos attentes.

Encore une fois très bonne année à tous.

Comme vous le savez très probablement, je ne serai pas candidat pour un troisième mandat de maire. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée pendant ces douze ans.

Très cordialement.

Votre Maire, Jean AUFRÈRE.

QUESTION MYSTÈRE

Où se situe cette photo sur notre Commune ?



La réponse est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avec votre nom et prénom et sera publiée dans le prochain bulletin municipal.

Les procès-verbaux de conseils municipaux

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

De la commune d'ECUEILLE

Séance du 8 juillet 2025

PRESENTS : Jean AUFRERE Alain POURNIN, Annie CHRETIEN, Jean-Michel RABIER, Gaëlle WILLEMS, Christine MARTIN, David BOURBON, Anne DAVID, Fabrice LOUBET, Alain PEGUE,

ABSENTS : Anaëlle AUCOMTE, Alexandre BARDET, François LURDE

ABSENTES excusées : Évane LANFANT, Bernadette TAILLE,

POUVOIR : Bernadette TAILLE donne pouvoir à Anne DAVID

Secrétaire de séance : Annie CHRETIEN

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'orage violent survenu le mercredi 25 mai 2025 entre 18h30 et 18h45, la séance du conseil municipal initialement prévue à 19 heures a dû être annulée. En effet, les élus ont été mobilisés en urgence afin de porter assistance et de sécuriser les différents lieux touchés par les intempéries.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2025 à l'unanimité.

DELIB 2025-41 : Accord de principe pour une garantie d'emprunt en faveur de la société SCALIS pour la reconstruction de logements Rue Léon Bodin et Rue des Grands Champs

Exposé des motifs :

La société SCALIS, filiale du groupe POLYLOGIS, possède des terrains situés Rue Léon Bodin et Rue des Grands Champs à Ecueillé. Cette société a pour projet de reconstruire 9 à 10 logements de type T3/T4, en réponse à la forte demande de logements sur la commune d'Ecueillé.

Pour la poursuite de ce projet, la société SCALIS sollicite un accord de principe de la commune d'Ecueillé pour une garantie d'emprunt. Cette garantie est essentielle pour assurer le financement et la réalisation du projet.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et de donner un accord de principe pour une garantie d'emprunt, afin de soutenir la réalisation de ces logements nécessaires à la commune.

Considérant :

Considérant la forte demande de logements sur la commune d'Ecueillé, notamment de type T3/T4 ;

Considérant l'importance de soutenir les projets de construction de logements sociaux pour répondre aux besoins des habitants ;

Considérant que la garantie d'emprunt est un outil financier permettant de sécuriser le financement du projet de reconstruction de logements par la société SCALIS ;

Considérant que le Conseil Municipal, après délibération, a décidé de suivre les propositions du Maire.

Décisions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver le projet de reconstruction de 9 à 10 logements de type T3/T4 par la société SCALIS, Rue Léon Bodin et Rue des Grands Champs à Ecueillé.
2. De donner un accord de principe pour une garantie d'emprunt en faveur de la société SCALIS pour la réalisation de ce projet.

DELIB 2025-42 : Décision Modificative n°2 du Budget Principal

Programme 513 Extension du DOJO

Exposé des motifs :

Suite à l'attribution du marché pour l'extension du dojo, deux entreprises ont sollicité des avances pour les lots 1 (Gros Œuvres) et 2 (Charpentes). Ces avances doivent être intégrées au budget principal à l'article 238, programme 513. Elles seront réintégrées dans les travaux en cours à l'article 231-513 par des opérations d'ordre.

La dépense de l'avance se fait à l'article 238 pour un montant estimé de 9 680 €, des crédits étant disponibles au chapitre 23. Pour réintégrer l'avance, il faudra émettre un titre au 238 programme 513 chapitre 041 et un mandat au 231 programme 513 chapitre 041 pour la somme de 9 680 € **en Opération d'ordre**

Décisions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice en cours.
2. D'émettre les opérations d'ordre suivantes : un titre au 238-513 chapitre 041 et un mandat au 231-513 chapitre 041 pour la somme de 9 680 € afin de réintégrer ces avances dans les travaux en cours.
3. De présenter la maquette budgétaire modifiée en annexe.

DELIB 2025-43 : Subvention exceptionnelle au Tennis Club pour la formation de M. Stéphane MARAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Tennis Club avait sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 820 €** afin de contribuer au financement de la formation de **Monsieur Stéphane MARAIS** au **CQPET (Certificat de Qualification Professionnelle d'Éducateur Tennis)**.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26.05.2025, la décision avait été **ajournée**, en complément de l'attribution d'une **subvention annuelle de base de 1 300 €** pour l'année 2025.

Depuis, une rencontre a eu lieu le **23 juin 2025** entre **M. AUFRERE, Mme CHRETIEN, M. RABIER et Mme WILLEMS** avec M. MARAIS, afin d'échanger sur le contenu et les enjeux de cette formation.

Le montant total de la formation s'élève à **1 820 €**, somme correspondant intégralement au coût du CQPET. Ce diplôme, désormais obtenu par M. MARAIS, est indispensable pour garantir la **pérennité des cours de tennis** dispensés au sein du club.

Le financement de la formation a été réparti comme suit :

- **Tennis Club** : 920 €
- **Stéphane MARAIS** : 900 €

Au vu de ces éléments et de l'investissement personnel et associatif déjà consenti, la demande de prise en charge par la commune à hauteur de **1 820 €** est considérée comme **justifiée**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 820 €** au Tennis Club pour la formation de M. Stéphane MARAIS au titre du CQPET.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au budget communal, article 65748
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 2025-44 : Décision modificative N°1 BUDGET LOTISSEMENT

Suite à la vente d'un terrain au lotissement pour un montant de 19810.32€ il manque des crédits à hauteur de 0.32centimes d'euros pour passer les écritures d'ordre

Intitulé	Diminution-sur-crédits-déjà-alloués			Augmentation-des-crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Variation des stocks de terrains-042				71355	-	-0,32
Fonctionnement-dépenses						-0,32
	Solde					-0,32
Ventes de terrains aménagés				7015	-	-0,32
Fonctionnement-recettes						-0,32
	Solde					-0,32
Communes-membres-du-GFP				168741	H.O.	-0,32
Investissement-dépenses						-0,32
	Solde					-0,32
Terrains aménagés-040				3555	H.O.	-0,32
Investissement-recettes						-0,32
	Solde					-0,32

¶

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Questions diverses

Arrivée d'Alexandre BARDET

Propositions de projets à inscrire pour les demandes de subvention FAR 2026 auprès du Département de l'Indre

Projet n°1 : Mise en place d'un système d'alarme et de vidéoprotection

À la suite du vol commis aux ateliers municipaux, Monsieur le Maire propose l'installation :

- d'un système de vidéoprotection au niveau des ateliers,
- d'un système d'alarme avec générateur de fumée.

D'autres demandes d'équipement ont également été exprimées, notamment :

- à La Ferrière (passage à niveau),
- à la gare,
- la remise en place d'une caméra sur la place du 8e Cuirassiers, couvrant l'espace entre la mairie, la pharmacie, ainsi que le passage de la cour de la mairie.

Un chiffrage a été demandé à l'entreprise DIXYS.

Financements envisageables : FAR (Fonds d'Action Rurale) ¶ À demander au Département de l'Indre, **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

À solliciter auprès de l'État (Financement possible jusqu'à 40 % des dépenses éligibles)

Financements non mobilisables : Le Fonds de Vidéoprotection a déjà attribué pour la première installation et ne peut être sollicité une seconde fois

Débats :

- **Madame Anne DAVID** exprime son désaccord avec l'extension du système de vidéoprotection, ne souhaitant pas multiplier les dispositifs de surveillance sur la commune.
- **Monsieur AUFRERE** rappelle que l'objectif est de **protéger le patrimoine communal et les personnes**.
- **Monsieur Alexandre BARDET** souligne l'importance de sécuriser les ateliers municipaux, mais met en garde sur l'usage croissant de l'intelligence artificielle dans ces dispositifs, appelant à la vigilance.

Projet n°2 : Travaux de couverture à la Boucherie

La charpente du bâtiment est en bon état, mais les ardoises sont devenues poreuses et doivent être remplacées.

💰 Devis : **17 173,30 € HT soit 20607.96 € TTC**

Une consultation sera réalisée en 2026 auprès de trois entreprises, conformément aux règles de mise en concurrence.

Financement envisagé : Fonds d'Action Rurale (FAR) À solliciter auprès du Département de l'Indre

Projet n°3 : Achat d'une tondeuse frontale

Une réflexion est en cours concernant le remplacement de la tondeuse actuelle. Cet achat pourrait également bénéficier d'un financement via le FAR.

💰 Devis : **49 694 € HT soit 59 702,80 € HT**

Une consultation sera menée en 2026 auprès de trois sociétés, conformément aux obligations de mise en concurrence.

Financement envisagé : Fonds d'Action Rurale (FAR) à solliciter auprès du Département de l'Indre

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les trois projets suivants dans le cadre de la demande de subvention **FAR 2026** :

1. Mise en place d'un système d'alarme et de vidéoprotection
2. Travaux de couverture à la Boucherie
3. Achat d'une tondeuse frontale

Une **délibération officielle** accompagnée des **plans de financement détaillés** sera prise lors de la séance de **septembre 2025**, dès réception de l'ensemble des **devis**.

Autres questions diverses

1. Fourniture et pose d'un interphone à l'école

Une prévision budgétaire a été faite pour un système radio avec réception sur les téléphones.

💰 **Montant : 1 984,00 € TTC**

Le personnel enseignant a exprimé **son refus de ce système**.

Un **deuxième devis** a été demandé à **M. GODART**, portant sur une **autre solution technique filaire**.

💰 **Montant : 2 223,60 € TTC**

2. Orage violent du mercredi 25 juin 2025

De nombreux bâtiments communaux ont subi des dégâts. Un expert est intervenu en présence de **Mme LACHAUME de GROUPAMA**, **Mme DEMOUEAUX, secrétaire de mairie** et **M AUFRERE** le **jeudi 10 juillet 2025**. Le rapport est en attente.

Dégâts recensés :

1. Mairie

- Faîtage endommagé
- Ardoises envolées
- Drapeaux arrachés ou abîmés

2. Dépendances de la mairie

- Mitre de cheminée tombée
- Vitre de vasistas cassée (rue ancienne caserne)

3. École – 10 rue Bernard David

- Toiture (maternelle) : angle soulevé
- Infiltrations (maternelle, ATSEM)
- Faîtage envolé au-dessus de l'abri vélo
- Ardoises déplacées / vasistas endommagé

4. ALSH / RAM

- Chute d'arbres sur la clôture du petit bois

5. Atelier municipal – 23 rue du Moulin de la Ville

- Toiture très endommagée
- Nombreuses tôles en fibro-ciment envolées

6. Maison des associations

- Faîtière endommagée

7. Stade municipal

- Filet pare-ballons endommagé par la chute d'arbres

8. Club House – 3 esplanade Le Plaisir

- Toit du chalet soulevé (jour visible)

9. GROUPAMA – Avenue de la Gare

- Tuiles endommagées

10. Presbytère – 6 rue de la Seigneurie

- Tuiles déplacées ou tombées

11. Gendarmerie – Logements

- Ardoises endommagées (local commun)

12. Maison de santé

- Branches tombées sur toiture arrière
- Toiture avant endommagée

13. Logements / Dépendances – 2 bis rue de la Seigneurie

- Antenne TV couchée
- Tuiles au sol

14. Logement école – 14 rue Bernard David

- Infiltration d'eau dans le grenier

15. Logements école – 5 rue des Écoles (au-dessus de la maternelle)

- Arêtier en zinc arraché

16. Logements – 2 bis rue Bernard David / 20 place du 8e Cuirassiers

- Faîtière endommagée

17. Ancienne gare – Avenue de la Gare

- Faîtière endommagée

18. Café-Restaurant – 34 rue du 11 Novembre

- Cheminée tombée (sur le toit et au sol)

19. Mobilier urbain

- Panneaux de signalisation renversés
- Table cassée

20. WC publics – Place du Champ de foire

- Porte endommagée

21. Chapiteaux (stade)

- Un chapiteau entièrement détruit

22. Candélabres – Rue des Moulins / D8 (Route de Loches)

L'entreprise MAYE est intervenue pour sécuriser tous les lieux.

- Devis demandés à l'entreprise **MAYE** (charpente), **M. LEGOUESTRE** (cheminées) et à l'entreprise responsable des **WC publics**.
- **Accès au petit bois derrière le collège fermé** suite à la chute d'arbres.

Remerciements :

Monsieur **AUFRÈRE** remercie les **services techniques** pour leur mobilisation rapide malgré la chaleur, ainsi que les **services administratifs** pour leur réactivité auprès des administrés.

3. Courrier : Vente du terrain à côté du pylône (M. Viraud)

Suite à la réunion du **Conseil Municipal du 26 mai 2025**, un courrier a été adressé à **M. VIRAUD** pour lui notifier la **non-retenue de sa demande d'achat** de la parcelle **B540 (6 683 m²)**, la commune n'ayant **aucun usage** prévu pour ce terrain.

Monsieur le Maire informe avoir reçu des courriers de M. Viraud et en fait part au Conseil. Un courrier a ensuite été adressé à **ON TOWER**, propriétaire du pylône, pour demander **le déplacement rapide du câble d'alimentation** longeant le mur.

4. Télégestion de l'éclairage public

La société **LACROIX** a organisé une matinée de présentation du logiciel de télégestion.

Présents :

- Élus : Anne DAVID, Fabrice LOUBET, Jean-Michel RABIER
- Agents communaux : Adrien LIMET, Denis BOILEAU, Sabine DEMOUEAUX
- Un agent du **SDEI** et un agent de **CITEOS**

Jean-Michel RABIER informe avoir commencé à **réduire de 40 % la luminosité** sur certains éclairages permanents. Le résultat est **jugé satisfaisant**.

5. Festivités du 14 juillet

- Un arrêté préfectoral **interdit pour l'instant les feux d'artifice jusqu'au 10 juillet**. La commune est **en attente** de savoir si cette interdiction sera prolongée.
 - **85 adultes** et **3 enfants** sont inscrits pour les repas du midi. Peu d'inscriptions pour le soir à ce jour.
 - **Gaëlle WILLEMS** souligne le problème du **micro** lors des discours ; elle propose d'investir dans une sonorisation adaptée.
 - Elle demande également **de l'aide pour l'organisation des jeux pour enfants**.
 - Monsieur **AUFRÈRE** demande à **Annie CHRÉTIEN** de **préparer la liste du matériel** nécessaire pour les **services techniques** à l'étang pour la soirée.
-

6. Course du 15 août

Monsieur **AUFRÈRE** informe que **M. MALASSET** a exprimé un besoin de **signaleurs** pour l'organisation de la course.

7. Informations diverses

Logements communaux

- L'un des **logements de l'école** sera prochainement **reloué à un professeur** qui arrive au collège.
- Le **studio meublé réservé aux apprentis** se libérera **fin août**. Il sera **réoccupé début septembre** par un **nouvel apprenti**, pour une durée prévue de **deux ans**.

Sécurité routière – Route de la Robinière

Monsieur **David BOURBON** demande l'installation d'un **miroir de sécurité** à la sortie de **route de la Robinière**, notamment pour les engins agricoles, la visibilité étant insuffisante.

Monsieur **Alain POURNIN** précise que cela risque d'être **compliqué** car le secteur est situé **hors agglomération**, et qu'une **limitation à 50 km/h** serait obligatoire pour envisager une telle installation.

Pétanque – Sanitaires

Monsieur **Jean-Michel RABIER** signale que les **travaux sanitaires** du terrain de pétanque sont réalisés. Il recommande de **remblayer rapidement** autour de la **rampe d'accès** et de **poser des panneaux sous les chevrons** pour finaliser l'aménagement.

Manifestation – Le Jour de la Nuit

Le **CPIE** a transmis un **devis** pour une animation dans le cadre de la manifestation « **Le Jour de la Nuit** », pour un montant de **536 € TTC**. Ce devis sera **étudié ultérieurement**.

Animations culturelles

- La manifestation « **Visite des jardins** » a été un **succès**, avec environ **une centaine de visiteurs**.
- Le **théâtre ambulant** a également été **très apprécié** : les **collégiens** ont assisté aux représentations du **vendredi**, et le **public** du **samedi** s'est montré enthousiaste.

Voirie – Rue de la Gare

Madame **Christine MARTIN** signale que les **bouches à clés** situées dans la **rue de la Gare** claquent toujours. Aucune intervention n'a encore été réalisée.

Monsieur **Alain POURNIN** indique qu'il faut **relancer l'entreprise Veolia**.

Activités associatives – Danse

Plusieurs personnes seraient intéressées par des cours de **Zumba** ou de **danse moderne jazz**.

Il est proposé de publier une **annonce sur Facebook et Panneau Pocket** pour savoir si un professeur serait intéressé. La **commune pourrait mettre une salle à disposition**.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

De la commune d'ECUEILLE

Séance du 16 septembre 2025

PRESENTS : Jean AUFRERE Alain POURNIN, Annie CHRETIEN, Jean-Michel RABIER, Gaëlle WILLEMS, Christine MARTIN, David BOURBON, Anne DAVID, Alain PEGUE,

ABSENTS : Anaëlle AUCOMTE.

ABSENTS excusés : Évane LANFANT, Bernadette TAILLE, Fabrice LOUBET, François LURDE, Alexandre BARDET

POUVOIRS : Bernadette TAILLE donne pouvoir à Anne DAVID

Evane LANFANT donne pouvoir à Jean AUFRERE

François LURDE donne pouvoir à Jean-Michel RABIER

Secrétaire de séance : Annie CHRETIEN

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2025 à l'unanimité

DELIB 2025-45 : Avis sur le projet de construction de l'écopôle du Porteau (communes du Tranger et de Châtillon-sur-indre) et son impact sur le plan d'épandage de la SCEA de Chambrisse

Le Conseil Municipal d'Écueillé est saisi pour avis dans le cadre du projet de construction de l'Écopôle du Porteau, porté conjointement par les communes du Tranger et de Châtillon-sur-Indre.

Ce projet, situé à proximité du territoire communal, présente des enjeux environnementaux et agricoles significatifs, notamment en raison de son interaction avec le plan d'épandage de la SCEA de Chambrisse, exploitant agricole dont des parcelles d'une surface épandable totale de 2.96ha sont concernées par les retombées potentielles du projet.

Après avoir pris connaissance en amont d'une présentation réalisée par l'entreprise PAPREC (Coved), le conseil municipal émet un avis favorable, à la construction de l'Écopôle du Porteau.

DELIB 2025-46 : Approbation du Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des eaux du Boischaut Nord

Après avoir entendu l'exposé de M POURNIN qui a présenté le RPQS de l'eau établi par le Syndicat des eaux du Boischaut Nord pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux du Boischaut Nord.

M. Alain POURNIN a présenté la situation du Syndicat des Eaux du Boischaut Nord, qui regroupe 22 communes, dont 15 en régie directe. La commune d'Ecueillé, quant à elle, est gérée en délégation de service public par VEOLIA.

*En 2024, la consommation totale d'eau du syndicat s'est élevée à **716 549 m³**, soit en moyenne **140 litres par habitant et par jour**. Le réseau compte **856 km**, avec un rendement de **80,7 %**, supérieur au seuil de 80 % requis pour l'obtention de subventions. La consommation a diminué de **5,48 %** en 2024 par rapport à 2023.*

*Le prix du m³ d'eau est passé de **2,98 €** à **3,24 €** au 1er janvier 2025, soit une hausse de **9 %** pour Ecueillé.*

*Enfin, un chantier d'envergure est prévu en 2026 à la station de pompage de la Haute Roche, en raison de la présence de **sélénium**.*

DELIB 2025-47 : Adoption du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement collectif 2024

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

*M. Alain POURNIN rappelle que la gestion de l'assainissement sur la commune d'Ecueillé est assurée par la **SAUR**, dans le cadre d'une **délégation de service public (DSP)**.*

*Le service concerne **618 abonnés** et repose sur un réseau de **10,930 km**.*

DELIB 2025-48 : Adoption du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce document, rédigé par les services de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, est destiné à l'information des usagers.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : **Adopte le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la dite Communauté de Communes**. Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

M. Alain POURNIN rappelle que la densité de population sur le territoire de la CCEV est de **21 habitants/km²**, contre **31 habitants/km² dans l'Indre** et **120 habitants/km² en France métropolitaine**. Cette faible densité entraîne des distances importantes à parcourir pour assurer la collecte des déchets.

En 2024, la collecte des déchets a représenté :

- **1 592 tonnes d'ordures ménagères (sacs noirs)** : en hausse de **20 tonnes** par rapport à 2023 ;
- **634 tonnes d'emballages (sacs jaunes)** : en baisse de **9 tonnes** par rapport à 2023 ;
- **404 tonnes de verre** ;
- **176 tonnes de biodéchets** : en hausse de **20 tonnes** par rapport à 2023.

Il est toutefois constaté que l'augmentation du tri des biodéchets ne s'accompagne pas d'une diminution équivalente des ordures ménagères dans les sacs noirs.

Concernant la **TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)**, son montant est passé de **17 €/tonne en 2019** à **65 €/tonne en 2025**. Cette évolution souligne l'importance de **réduire le volume d'ordures ménagères** et d'**inciter les habitants à améliorer leur tri et à limiter leur production de déchets**.

Fréquentation des déchetteries :

- Déchetterie de **Heugnes** : 7 000 passages en 2015, contre **14 000 en 2024** ;
- Déchetterie de **Valençay** : 14 000 passages en 2015, contre **35 000 en 2024**.

Enfin, **Mme Gaëlle WILLEMS** précise que les affichages sur les conteneurs à verre situés place du Champ de Foire sont effacés. De nouveaux affichages seront réalisés rapidement.

DELIB 2025-49 : Demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2026 pour les travaux de couverture du bâtiment communal de la boucherie – Adoption du plan de financement et autorisation de dépôt du dossier

Le bâtiment communal abritant la boucherie municipale, propriété de la Commune d'Écueillé, nécessite des travaux de couverture afin d'assurer sa pérennité et sa conformité aux normes de sécurité et d'hygiène. Ces travaux, estimés à 17 173,30 € HT, s'inscrivent dans une démarche de préservation du patrimoine communal et de maintien des services publics locaux.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a étudié les dispositifs d'aides disponibles et retient le Fonds d'Action Rural (FAR) 2026, porté par le Département de l'Indre.

Ce fonds vise à soutenir les collectivités rurales dans leurs investissements structurants, notamment ceux liés à la rénovation des équipements publics.

DECISIONS

Article 1 - Approbation du projet : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe des travaux de couverture du bâtiment communal de la boucherie, pour un montant prévisionnel de **17 173,30 € HT** ;
- **CONSIDÈRE** ce projet comme éligible au dispositif FAR 2026 du Département de l'Indre.

Article 2 – Adoption du plan de financement Le Conseil Municipal :

- **ARRÊTE** le plan de financement suivant :
 - Subvention départementale (FAR 2026) : **6 869,32 € (40 %)** ;
 - Autofinancement communal : **10 303,98 € (60 %)** ;

Article 3 – Dépôt du dossier de subvention Le Conseil Municipal :

- **CHARGE Monsieur le Maire** de constituer et déposer le dossier de demande de subvention FAR 2026 auprès des services du Département de l'Indre, dans les délais impartis ;
- **L'Autorise** à signer tous les documents nécessaires à cette démarche,

DELIB 2025-50 : Demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2026 pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée + – Adoption du plan de financement et autorisation de dépôt du dossier

La Commune d'Écueillé, dans le cadre de sa politique de gestion et d'entretien des espaces verts, constate une dégradation progressive de ses moyens matériels dédiés à la tonte, entraînant des conséquences opérationnelles et financières significatives.

Les équipements en place présentent **des performances insuffisantes** : La grandeur des surfaces à entretenir (espaces publics, abords des bâtiments communaux, zones sportives) rend le matériel actuel inadapté, allongeant les temps d'intervention et réduisant la qualité des prestations ;

La Solution retenue est l'acquisition d'une tondeuse autoportée ISEKI SF+ (ou équivalent). Après consultation des services techniques, la collectivité a sélectionné un modèle répondant aux critères suivants :

- **Performance** : capacité adaptée aux surfaces communales (largeur de coupe, autonomie, maniabilité) ;
- **Durabilité** : robustesse mécanique et garantie constructeur réduisant les risques de pannes ;
- **Efficacité opérationnelle** : gain de temps pour les agents, permettant une meilleure répartition des ressources humaines.

Le coût prévisionnel de cet équipement s'élève à **49 694 € HT**.

Le Conseil Municipal,

1. **RAPPELLE** que l'entretien des espaces verts constitue une mission essentielle de la commune, au titre de la salubrité publique et du cadre de vie (CGCT, art. L. 2212-2) ;
2. **CONSTATE** que le matériel actuel ne permet plus d'assurer cette mission dans des conditions satisfaisantes, tant sur le plan technique que financier ;
3. **SOULIGNE** que l'acquisition d'une tondeuse autoportée ISEKI SF+ répond à un besoin identifié ;
4. **RELEVÉ** que ce projet est éligible au dispositif FAR 2026, au vu des critères définis par le Département de l'Indre ;
5. **ESTIME** que le plan de financement proposé, combinant subvention et autofinancement, préserve l'équilibre budgétaire de la collectivité.

DÉCISIONS

Article 1 – Approbation du projet Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition d'une tondeuse autoportée ISEKI SF+ (ou équivalent), pour un montant prévisionnel de **49 694 € HT** ;
- **CONSIDÈRE** ce projet comme éligible au FAR 2026 du Département de l'Indre.

Article 2 – Adoption du plan de financement Le Conseil Municipal :

- **ARRÊTE** le plan de financement suivant :
 - Subvention départementale (FAR 2026) : **19 877,60 € (40 %)** ;
 - Autofinancement communal : **29 816,40 € (60 %)** ;
- **AUTORISE** le maire à ajuster ces montants en fonction du taux de subvention définitivement accordé.

Article 3 – Dépôt du dossier de subvention Le Conseil Municipal :

- **CHARGE Monsieur le Maire** de constituer et déposer le dossier de demande de subvention FAR 2026 auprès des services du Département de l'Indre, dans les délais impartis ;
- **L'AUTORISE** à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

DELIB 2025-51 : Demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2026 pour l'installation d'un système d'alarme et de vidéoprotection aux ateliers municipaux – Autorisation de dérogation pour engagement des travaux avant attribution de la subvention – Inscription au budget primitif 2025

La commune d'Ecueillé a été confrontée, en mars 2025, à un vol au sein de ses ateliers municipaux, entraînant des préjudices financiers et matériels pour la collectivité. Dans un contexte de récurrence possible et afin de garantir la sécurité des biens publics, Monsieur le Maire propose d'équiper ces locaux d'un **système d'alarme et de vidéoprotection**, complété par l'installation d'une caméra supplémentaire aux ateliers situés rue du Moulin de la Ville

Le coût total des travaux est estimé à **12 814,82 € HT**, avec un plan de financement réparti comme suit :

- **Subvention sollicitée auprès du FAR 2026** : 40 % (soit **5 125,93 €**) ;
- **Autofinancement communal** : 60 % (soit **7 688,89 €**).

Compte tenu de l'**urgence opérationnelle** et des risques persistants, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

1. D'**autoriser le dépôt du dossier de subvention** auprès des services départementaux ;
2. De l'**autoriser à demander une dérogation au Département de l'Indre** pour engager les travaux **avant la notification de la subvention**, sous réserve de l'accord du Département de l'Indre
3. D'**inscrire cette dépense au budget primitif 2025**, en section d'investissement.

DECISIONS

Article 1 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve le principe de l'installation d'un système d'alarme et de vidéoprotection** aux ateliers municipaux (rue du 11 novembre) et une caméra rue du Moulin de la ville par 10 voix Pour et 2 voix Contre.
- **Valide le plan de financement** suivant :

Poste	Montant (€ HT)	Financier
Coût total	12 814,82 €	
Subvention FAR 2026	5 125,93 €	Département de l'Indre
Autofinancement	7 688,89 €	Commune d'Ecueillé

Article 2 :

- **Autorise Monsieur le Maire à :**
 - Déposer la demande de subvention auprès du **Fonds d'Action Rurale (FAR) 2026** ;
 - **Demander une dérogation** au Département de l'Indre pour engager les travaux **avant la notification de la subvention**, sous réserve de son accord écrit.

Article 3 :

- **Inscrit la dépense correspondante (12 814,82 € HT)** au **budget primitif 2025**, en section d'investissement, chapitre 21.

Article 4 :

- **CHARGE Monsieur le Maire** de constituer et déposer le dossier de demande de subvention FAR 2026 auprès des services du Département de l'Indre, dans les délais impartis ;
- **L'AUTORISE** à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Mme Anne DAVID a voté contre et en explique la raison. Elle ne souhaite pas que le projet soit adopté tel que présenté ci-dessus.

Elle considère qu'il est indispensable d'installer une alarme aux ateliers municipaux situés rue du 11 novembre 1918 mais estime également nécessaire de demander un devis pour les ateliers situés au Moulin de la Ville.

En revanche, elle s'oppose catégoriquement à l'installation d'un système de vidéoprotection.

DELIB 2025-52 : Avenant à la convention relative au service instructeur des droits des sols du Pays de Valençay en Berry

Le Conseil Municipal,

Vu l'importance opérationnelle du service instructeur des droits des sols mutualisé au sein du Pays de Valençay en Berry, qui permet aux communes membres – dont Ecueillé – de bénéficier d'un appui technique et juridique pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, etc.) ;

Vu l'accroissement continu de l'activité de ce service, lié notamment à la complexification des règles d'urbanisme et des procédures administratives,

Vu la proposition des élus du Pays de Valençay en Berry d'ajuster la cotisation des communes membres, passant de **1,77 € par habitant** (tarif en vigueur depuis 2022) à **1,97 € par habitant** à compter de 2025 ;

Vu que cette hausse représente, pour la commune d'Ecueillé un coût annuel de **2 387,64 € pour 2025** (contre 2 139,54 € précédemment),

Vu la nécessité de maintenir un service de qualité, garanti par une mutualisation efficace, tout en maîtrisant l'impact financier pour les communes ;

DÉCISIONS

Article 1 – Le Conseil Municipal **approuve** l'avenant à la convention relative au service instructeur des droits des sols du Pays de Valençay en Berry, fixant la cotisation annuelle à **1,97 € par habitant** à compter de 2025.

Article 2 – Monsieur le Maire est **autorisé à signer** ledit avenant au nom de la commune, ainsi que tout document annexe nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 – La présente délibération sera notifiée au Pays de Valençay en Berry et publiée conformément aux dispositions légales en vigueur.

DELIB 2025-53 : Autorisation de signature de la convention de participation financière au fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre (SDEI) – Durée : 2 ans (2026-2027)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le **Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre (SDEI)**, dans le cadre de sa compétence en matière de transition énergétique et de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, a **révisé les modalités de participation financière des collectivités membres** par délibération en date du **2 juillet 2025**.

Cette révision introduit un **nouveau forfait annuel de 600 € par borne**, contre **1 200 € précédemment** (convention 2024-2025), marquant ainsi une **réduction significative de la charge financière** pour la commune

La **commune d'Ecueillé**, engagée dans la transition écologique et soucieuse de maintenir un service public de qualité pour ses administrés, a été invitée à **renouveler sa participation** via une **nouvelle convention**, dont l'effet est prévu pour une durée de **deux ans à compter du 1er janvier 2026**.

DÉCISIONS

Article 1 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Autorise Monsieur le Maire** à signer, au nom de la commune d'Ecueillé, la **convention de participation financière au fonctionnement de la borne de recharge pour véhicules électriques** situé Place du Champ de foire avec le **Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre (SDEI)**, selon les modalités suivantes :

- **Montant annuel** : 600 € par borne ;
- **Durée** : 2 ans, à compter du **1er janvier 2026** ;

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de **notifier la présente délibération** au SDEI et d'en assurer l'exécution.

DELIB 2025-54: Subvention exceptionnelle à l'association *Familles Rurales d'Ecueillé*

Monsieur Pascal HURRIEZ, président de l'association *Familles Rurales d'Ecueillé*, a sollicité un entretien avec Monsieur le Maire afin de présenter une demande de subvention complémentaire. Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'ouverture exceptionnelle du centre de loisirs pendant **les deux semaines des vacances de Toussaint 2025** contre une semaine habituellement.

La demande de subvention exceptionnelle s'élève à 500 €

Le budget communal prévoit, au **compte 65748** (subventions aux associations), un crédit disponible de 1 190,70 € à ce jour, permettant de couvrir cette dépense sans impact sur l'équilibre financier de la collectivité. Par ailleurs, cette aide s'inscrit dans la continuité des soutiens apportés par la commune aux initiatives associatives locales, conformément à sa politique de **soutien à la vie sociale et éducative**.

DÉCISIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accorde une subvention exceptionnelle de **500 € (cinq cents euros)** à l'association *Familles Rurales d'Ecueillé*, afin de participer au financement de l'ouverture du centre de loisirs pendant les **deux semaines des vacances de Toussaint 2025**.

1. **Impute** cette dépense au **compte 6574** du budget communal 2025 sans modification des crédits ouverts.
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris le versement de la subvention.
3. **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'association *Familles Rurales d'Ecueillé*.

DELIB 2025-55 : Refus d'acquisition de la parcelle cadastrée B540 – Secteur de l'antenne du Moulin de la Ville

Le Conseil municipal, lors de sa séance du **26 mai 2025**, a examiné en « *questions diverses* » la proposition de M. VIRAUD visant à vendre à la commune la **parcelle B540**, d'une superficie de **6 683 m² (reconnue constructible 4428m²) pour un montant de 37 000 €**, située à proximité de l'antenne du Moulin de la Ville.

À l'issue des échanges, le Conseil avait **décidé de ne pas donner suite** à cette demande, décision notifiée au vendeur. Malgré cette réponse, M. VIRAUD a **renouvelé sa demande par courrier**, exprimant sa déception (courrier lu en séance par Monsieur le Maire).

Par ailleurs, concernant la **demande de dépose d'un rail métallique** mentionnée par M. VIRAUD un courrier en recommandé a été adressé à la société **Cellnex Telecom** (propriétaire de l'antenne) et cette dernière va missionner un maître d'œuvre en vue d'une **visite technique du site** et identifie les actions à engager de son côté. Cette problématique, distincte de la question foncière, fera l'objet d'un suivi spécifique.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire a proposé de **mettre à l'ordre du jour** la question de l'acquisition de la parcelle B540, afin de **formaliser par délibération** la position du Conseil municipal. Après débat, les élus ont **réaffirmé à l'unanimité leur refus d'acquisition**, au regard :

1. **De l'absence d'usage identifié** pour la commune : la parcelle ne répond à aucun projet municipal actuel (aménagement, service public, protection environnementale, etc.).
2. **De la situation financière de la collectivité**, ne permettant pas d'engager une dépense non prioritaire.

Cette délibération vise donc à **acter officiellement ce refus**, conformément aux principes de transparence et de traçabilité des décisions publiques.

Considérant :

1. **Sur l'absence d'intérêt communal :**
 - La parcelle B540 ne s'inscrit dans **aucun projet municipal identifié** (équipement, espace naturel, voie publique, etc.), comme le confirment les débats en séance.
 - Son acquisition ne répondrait pas aux critères d'**utilité publique** ou de **stratégie patrimoniale**.
2. **Sur la situation financière :**
 - Les finances communales ne permettent pas d'engager une dépense non programmée pour un bien sans usage immédiat.
3. **Sur la procédure :**
 - Le refus initial a été **notifié au vendeur**, et la nouvelle demande a fait l'objet d'un **examen collégial** en Conseil municipal, garantissant la transparence.
 - La **motivation écrite** de ce refus (via la présente délibération) répond à l'obligation légale (cf. **Article L. 2331-2 CGCT**).
4. **Sur le rail métallique :**
 - Cette problématique, bien que liée au site, relève de la **responsabilité du propriétaire de l'antenne (Cellnex Telecom)**. La commune a **saisi l'exploitant** pour expertise, sans lien avec la question foncière.

DÉCISIONS

Article 1 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE REFUSER L'ACQUISITION** de la parcelle cadastrée **B540**, d'une superficie de **6 683 m²**, proposée à la vente par M. VIRAUD, **pour les motifs suivants :**

- Absence d'usage identifié pour la commune ;
- Incompatibilité avec la situation financière actuelle.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision à M. VIRAUD par **courrier recommandé avec accusé de réception**, en joignant un extrait de la présente délibération.

Article 3 : PRÉCISE que cette décision peut faire l'objet d'un **recours pour excès de pouvoir** devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification.

Article 4 : CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la **publication** de la délibération selon les modalités légales.

DELIB 2025-56 : Motion relative à la fermeture de l'agence du Crédit Agricole d'Ecueille et à ses conséquences pour les administrés

Considérant que l'agence du Crédit Agricole située sur le territoire communal constitue un service bancaire de proximité **essentiel** pour les habitants, les artisans, les agriculteurs, les associations et les commerçants locaux, en particulier dans un contexte rural où l'accès aux services financiers peut s'avérer difficile ;

Considérant que la fermeture annoncée de cette agence au **31 décembre 2025**, sans concertation préalable avec les élus locaux ni évaluation des impacts socio-économiques, **porte atteinte à l'équilibre territorial** et à la cohésion sociale de la commune ;

Considérant que cette décision, prise unilatéralement par l'établissement bancaire, **ignore les besoins concrets des administrés**, notamment :

- L'éloignement géographique des autres agences (distance moyenne de 20 km, absence de transports en commun adaptés) ;
- La dépendance des publics fragiles (personnes âgées, publics non numérisés) à un guichet physique ;

- Le rôle clé de la banque dans le financement des projets locaux (agriculture, artisanat, associations) ;

Considérant que cette situation s'inscrit dans un **contexte national de désertification des services publics et privés en milieu rural**, déjà dénoncé par plusieurs collectivités et associations

Rappelant que les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans la **défense de l'intérêt général** et la **préservation des services de proximité**, conformément aux principes d'aménagement du territoire (art. L. 1111-1 du Code général des collectivités territoriales) ;

Souhaite, par la présente motion, **exprimer solennellement son mécontentement** et **demandeur des mesures correctives** auprès des instances compétentes.

Décision

Article 1 – Le Conseil Municipal d'Ecueille **adopte à l'unanimité** la présente motion exprimant son **opposition ferme** à la fermeture de l'agence du Crédit Agricole d'Ecueille et demande solennellement à la direction du Crédit Agricole de reconsidérer sa décision en maintenant à minima l'agence ouverte les jours du marché (le mercredi et le samedi).

Le Conseil municipal demande également **le maintien du distributeur automatique de billet sur la commune avec la possibilité de déposer des chèques et des espèces**

Article 2 – Le Maire est **chargé** :

De **transmettre cette motion** :

- À la direction régionale du Crédit Agricole Centre Val de Loire ;
- À la Préfecture de l'Indre ;
- Aux députés et sénateurs de la circonscription ;
- À la Fédération Bancaire Française (FBF) ;

Article 3 – La présente délibération sera **publiée et affichée** conformément aux dispositions légales.

M AUFRERE précise que Mme BRETIN responsable de secteur est venue en mairie ce jour et a garanti que le distributeur de billet resterait.

QUESTIONS DIVERSES

Date des **élections municipales** 15 et 22 mars 2026

Demande de borne incendie à La Morlière

Alain POURNIN informe le conseil municipal qu'à la suite d'un incendie survenu cet été à La Morlière, les habitants ont exprimé le souhait de voir une borne incendie installée dans le hameau. Le Syndicat des Eaux Boischaut Nord a indiqué que cela serait techniquement possible, **mais avec une pression très limitée**.

Un courrier a été adressé au **SDIS de l'Indre** afin de recueillir son avis sur la faisabilité et la pertinence de cette installation.

À défaut, une **citerne souple** pourrait être envisagée, **mais la commune ne dispose d'aucun terrain communal** disponible à cet emplacement.

Nous sommes actuellement **dans l'attente de la réponse du SDIS**.

Assurance – Orage du 25 juin 2025

GROUPAMA a fixé le montant maximum de l'indemnisation à **32 173 € TTC**.

- Pour le **filet pare-ballon**, un remboursement de **1 140 €** est prévu, sous réserve de l'**obtention d'un recours contre la partie adverse**.
 - Un premier versement, **déduction faite de la vétusté**, s'élèvera à **15 442,26 €** et sera effectué prochainement.
 - Un second versement de **16 731,04 €**, correspondant à la **vétusté récupérable (jusqu'à 33%)**, sera effectué sur **présentation des factures**.
-

Étude de faisabilité – Géothermie à l'école

La société **Combiosol** a été retenue pour réaliser une étude de faisabilité concernant un projet de géothermie à l'école.

Le montant de la prestation s'élève à **6 001 € HT**.

Cette dépense avait été **budgetisée au Budget Primitif 2025** dans la section **investissement**

Aménagement des rues d'Écueillé

(Secteurs concernés : 11 Novembre, Place du Champ de Foire, Rue du Capitaine A. Colomb, Rue des Écoles)

Une pré-étude a été sollicitée auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), qui a transmis son rapport. Ce dernier sera présenté aux membres du conseil municipal par le CAUE lors d'une réunion prévue le **18 septembre 2025 à 18h**, en mairie.

Vente du bâtiment des menuisiers – M. Lemoine Pivron

Un accord de principe est donné pour la vente du bâtiment à M. Lemoine Pivron.

La décision définitive sera prise lors d'un prochain conseil municipal, une fois que le bien aura été évalué.

Chemin de la Choltièrre – Création d'un chemin rural

Un devis d'un montant de **1 162,80 €** a été établi pour la création d'un nouveau chemin rural. Cette dépense sera imputée au **chapitre 21 du budget communal**.

Suite à la vente de la ferme de la Choltièrre, il est nécessaire de créer un chemin de contournement afin de relier les deux accès actuels car la traversée de la propriété jusque-là tolérée par les propriétaires est devenue impossible. La continuité du chemin sera alors assurée.

Logements communaux :

- ❖ Un logement T4 situé 18 rue Bernard David (école) était libre depuis le 01.08.2025 et est retenu pour fin septembre
- ❖ Le studio meublé réservé aux apprentis (au rdc de la Banque Hervet) s'est libéré au 31/08/2025 et a été repris par un apprenti au 06/09/2025 pour deux ans.



Personnel Communal :

- ❖ Démission de Mme Anaïs ANGELOT qui effectuait le ménage à la mairie, dans la salle (cour de la mairie) et dans les communs des logements rue de la seigneurie et les sanitaires publics rue de l'ancienne caserne.
- ❖ Recrutement de Mme LEPILLIET pour la remplacer (6,5h/semaine).
- ❖ Reprise de M Éric VOISIN à temps partiel thérapeutique depuis le 1^{er} juillet 2025.
- ❖ Départ en retraite de M Franck CHEVALLIER à compter du 01/01/2026 (M CHEVALLIER est agent intercommunal à la commune et à la CCEV).
- ❖

Repas des aînés le dimanche 19 octobre 2025 Choix du menu

Lecture du **courrier d'Agathe Bertrand** qui remercie de l'aide apportée pour la poursuite de ses études à QUEBEC.

Journée Européenne du Patrimoine

Anne DAVID informe que, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, une balade est prévue à Écueillé le samedi 20 septembre, avenue de la Gare. Elle remercie Alain PEGUE pour avoir apposé les affiches aux entrées de la ville.

Le Jour de la Nuit

Anne DAVID annonce que l'événement "Le Jour de la Nuit" se tiendra le 11 octobre 2025. Elle sollicite l'aide des conseillers pour l'installation des bougies à partir de 15h.

- À 17h30 : un club lecture à la médiathèque présentera des ouvrages sur le thème de la nuit.
 - À 18h30 : allumage des bougies, suivi d'une balade nocturne d'environ 45 minutes dans le village.
- Jean-Michel RABIER est chargé de l'extinction de l'éclairage public pour l'occasion.
- Après la balade, une soupe sera servie à la Maison des Associations, accompagnée de jeux.
-

Commission de Travaux

Jean-Michel RABIER. informe qu'une commission des travaux sera organisée prochainement. Elle inclura la présentation du nouveau logiciel de télégestion de l'éclairage public.

Commission Voirie

Alain POURNIN rappelle qu'une commission voirie est prévue le 24 septembre 2025. Les travaux sur les ponts de Courcueil seront abordés. Leur achèvement est prévu pour fin novembre 2025.

Repas de Noël

Annie CHRETIEN propose de réfléchir à une date pour organiser le repas de Noël destiné aux agents et aux élus.

Voirie et signalisation

Christine MARTIN demande :

- Que de la grave soit remise sur le chemin derrière la Maison des Associations et l'école.
 - Que la peinture des emplacements de bus soit refaite.
-

Course cycliste du 15 août

Gaëlle WILLEMS signale qu'une personne s'est plainte de ne pas avoir été informée de la course cycliste du 15 août. Il est précisé que tous les riverains ont pourtant reçu une lettre dans leur boîte aux lettres.

Concours de pétanque – septembre

Des participants au concours ont salué les travaux réalisés aux sanitaires, les jugeant très réussis.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

De la commune d'ECUEILLE

Séance du 25 novembre 2025

PRESENTS : Jean AUFRERE, Alain POURNIN, Annie CHRETIEN, Jean-Michel RABIER, Gaëlle WILLEMS, Christine MARTIN, Alexandre BARDET, David BOURBON, Anne DAVID, François LURDE, Bernadette TAILLE, Alain PEGUE,

ABSENTS : Anaëlle AUCOMTE, Évane LANFANT, Fabrice LOUBET

Secrétaire de séance : Alexandre BARDET

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2025 à l'unanimité

Alain POURNIN informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un courrier de la DDT concernant l'avis de conformité 2024 du système d'assainissement d'Écueillé, établi par le Service de la Police de l'Eau.

*Il y est indiqué que **trois déversements** ont été constatés dans des conditions normales de fonctionnement de la station d'épuration, alors que la doctrine régionale n'en autorise **au maximum que deux**, et ce déjà à titre dérogatoire par rapport à la législation nationale. Cette limitation concerne les réseaux dits séparatifs, qui doivent garantir une séparation stricte entre les eaux usées et les eaux claires (eaux pluviales et/ou de nappe).*

*En conséquence, **la non-conformité du système d'assainissement pour l'année 2024 est confirmée.***

*Alain POURNIN précise avoir organisé une réunion le **10 décembre** 2025 avec les services de la DDT afin d'obtenir davantage d'explications sur les travaux nécessaires pour remettre la station en conformité.*

DELIB 2025-57 : Fixation des contre-valeurs des redevances de performance « Eau potable » et « Assainissement collectif » pour l'année 2026

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2
Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié

Considérant que les redevances de performance sont calculées selon la formule :

Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau × coefficient de modulation (0,3 à 1),

Considérant qu'en 2025 le coefficient avait été fixé forfaitairement et qu'à compter de 2026 il est appliqué sur la base des performances de l'année N-2 (2024). Selon les données de l'Agence de l'Eau **le coefficient de performance Assainissement collectif en 2026 sera de 0.6**

Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance de performance Assainissement collectif

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Décide :

- De fixer, à compter du 1er janvier 2026, la contre-valeur suivante :
 - Assainissement collectif : [Tarif 2026 de l'Agence × coefficient de performance] soit 0.28€/m3 x 0.6 = 0.168 €/m³
- Cette contre-valeur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, publiée et notifiée conformément à la réglementation en vigueur.

DELIB 2025-58 Redevance Assainissement - Année 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents décide de maintenir les tarifs de 2025 de la redevance assainissement pour l'année 2026 ainsi qu'il suit à savoir :

- Part fixe : 9,74 € H.T. par an et par branchement.
- Prix au m3 : 0,3897 € H.T.

DELIB 2025-59 : Facturation des travaux de réparation de la barrière rue de la Vieille Église – Accident du 27 octobre 2025

Le 27 octobre 2025, un véhicule appartenant à la société **MINGAULT LOCATION** a endommagé la barrière située rue de la Vieille Église, propriété de la commune d'Écueillé.

Conformément aux principes de gestion du patrimoine communal et dans un souci d'efficacité, les services techniques municipaux ont estimé que la réparation pouvait être réalisée **en régie**, c'est-à-dire par les agents municipaux, pour un coût total de **206,60 €**. Cette solution permet d'éviter une procédure de mise en concurrence, tout en garantissant une intervention rapide et maîtrisée.

La présente délibération a pour objet :

1. De constater l'accident et les dégâts occasionnés ;
2. D'autoriser la facturation des travaux à la société responsable, **MINGAULT LOCATION**, sur la base du coût réel des réparations effectuées en régie ;
3. De mandater Monsieur le Maire pour engager les démarches administratives et juridiques nécessaires à ce recouvrement.

Considéran

Le Conseil Municipal,

1. **Vu** l'accident survenu le 27 octobre 2025, impliquant un véhicule de la société **MINGAULT LOCATION** et ayant causé des dégradations à la barrière communale rue de la Vieille Église ;
2. **Vu** le devis établi par les services techniques municipaux, estimant le coût des réparations en régie à **206,60 €** ;
3. **Considérant** que la société **MINGAULT LOCATION** est responsable des dommages causés

Décide :

Article 1 – Le Conseil Municipal **constate** les dégradations subies par la barrière communale rue de la Vieille Église, survenues le 27 octobre 2025, et imputables à la société **MINGAULT LOCATION**.

Article 2 – Il **approuve** la réalisation des travaux de réparation en régie par les services municipaux, pour un montant total de **206,60 €**.

Article 3 – Il **autorise** Monsieur le Maire à :

- Établir et adresser à la société **MINGAULT LOCATION** une facture correspondant au coût des réparations ;
- Engager toute action administrative ou contentieuse nécessaire au recouvrement de cette somme ;
- Signer tous documents afférents à cette procédure.

Article 4 – La présente délibération sera notifiée à la société **MINGAULT LOCATION** et publiée conformément aux règles de publicité des actes administratifs.

DELIB 2025-60 : Demande Subvention par l'association EHPAD SAINT JOSEPH d'ECUEILLE

Madame CHRETIEN fait part de la demande de l'association EHPAD SAINT JOSEPH à la maison de retraite pour participer à l'achat d'un cadeau commun.

Demande de participation 350.00 €

Le Conseil Municipal décide de verser à l'association EHPAD SAINT JOSEPH la somme de 350 € pour participer à l'achat d'un cadeau commun pour nos aînés.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748, du budget primitif 2025.

DELIB 2025-61 : Rétrocession d'une concession funéraire à la commune

L'article L.2122-22 alinéa 8 du CGCT dispose que par délégation du Conseil Municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions et par délibération 2020-035 du 25.05.2020, le conseil municipal a accordé cette faculté au Maire.

Mme HODEMON Ginette et Mme SOBLINET-FOUCHS Claudette concessionnaires de la sépulture n°F14 ont justifié de leur qualité de fondateurs de la sépulture. Suite au décès de Mme HODEMON Ginette et à une crémation, l'emplacement n'a pas été utilisé et est donc vide de tout corps.

Par attestation de Me Etienne BERNARD en date du 07.11.2025 qui s'occupe de la succession de MME HODEMON Ginette, Mme SOBLINET-FOUCHS a proposé à la commune la rétrocession de la concession cinquantenaire acquise le 16.02.2015 pour la somme de 212 € et située dans le cimetière d'ECUEILLE.

Compte tenu de la demande existante de terrains concédés dans le cimetière de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la rétrocession à la commune de la concession précitée dont la titulaire Mme SOBLINET-FOUCHS Claudette n'a plus usage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Approuve la procédure de rétrocession à la commune de la concession précitée et le remboursement à Mme SOBLINET-FOUCHS Claudette de la valeur du temps restant encore à couvrir soit la somme de 166.78 €

-Précise que les crédits nécessaires à ce remboursement seront inscrits au budget 2025.

DELIB 2025-62 : Autorisation d'absences pour événements divers

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Les autorisations spéciales d'absences (ASA) permettent à l'agent de s'absenter de son service alors qu'il aurait dû exercer ses fonctions, lorsque les circonstances le justifient.

Certaines autorisations spéciales d'absence sont prévues par la loi ou le règlement. Elles peuvent être de droit ou accordées sous réserve des nécessités de service.

Les autres autorisations spéciales d'absence, mentionnées ci-dessous, constituent une faculté, accordée par le chef de service ou par l'autorité, en fonction de situations individuelles particulières, et sous réserve des nécessités de service.

Il appartient au chef de service ou à l'autorité de prendre toutes mesures nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de son service. A cet égard, il ne peut accorder d'autorisations d'absence qu'au regard de la nécessité de garantir la continuité du service public, tout en prenant en compte les situations personnelles de chacun des agents.

Dans tous les cas, il est rappelé que l'agent, souhaitant bénéficier d'une ASA, doit en faire la demande écrite, en amont et dans un délai raisonnable, à son chef de service ou à l'autorité.

Par ailleurs, les ASA sont à prendre lors de la survenance de l'évènement pour lequel elles sont accordées. Elles ne peuvent être reportées à une autre date ni être octroyées quand l'agent est en congé pour maladie ou absent pour tout autre motif régulier.

Le Maire propose à l'assemblée :

Au sein de la commune, les autorisations spéciales d'absences se décomposent comme suit :

NATURE DE L'EVENEMENT	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE (jours ouvrables)
Naissance ou adoption	3 jours (2)
Mariage	
- de l'agent.....	8 jours (2)
- d'un enfant.....	4 jours (1) (2)
- d'un frère, d'une sœur.....	2 jours (1) (2)
- d'un beau-frère, d'une belle sœur....	2 jours (1) (2)
- d'un petit-fils, d'une petite fille.....	2 jours (1) (2)
Décès	
- du conjoint.....	5 jours (2)
- d'un enfant.....	5 jours (1) (2)
- du père, de la mère.....	5 jours (1) (2)
- des beaux parents.....	3 jours (1) (2)
- d'un frère, d'une sœur.....	2 jours (1) (2)
- d'un beau-frère, d'une belle-sœur....	2 jours (1) (2)
- d'un petit-fils, d'une petite-fille.....	2 jours (1) (2)
- d'un gendre, d'une belle fille.....	2 jours (1) (2)
- d'un oncle, d'une tante (1 ^{er} degré)...	2 jours (1) (2)
- d'un neveu, d'une nièce (1 ^{er} degré)...	2 jours (1) (2)
- d'un grand-parent.....	2 jours (1) (2)
Intervention chirurgicale ou hospitalisation du conjoint ou de l'enfant.....	1 jour pour l'hospitalisation (1) (2)
Consultation chez un spécialiste de l'agent ou de l'enfant.....	$\frac{1}{2}$ jour sauf cas exceptionnel (1) (2)
Convocation (sécurité sociale, affaires juridiques.....)	$\frac{1}{2}$ jour (2) (3)
Don du sang au C.T.S.....	$\frac{1}{2}$ jour (2)
Déménagement.....	1 jour

(1) pour chacun de ces événements, une journée supplémentaire est accordée :

- pour délai de route s'il nécessite un déplacement de 150 km aller
- ou bien lorsque le déplacement le justifie

(2) joindre obligatoirement un justificatif (certificat, bulletin, convocation, etc....)

(3) l'heure de convocation devra se situer dans l'horaire de travail pour justifier de la $\frac{1}{2}$ journée d'absence.

Monsieur Le Maire fait part du courrier de M et MME PIVRON qui souhaitent acquérir le bâtiment dont la société SARL LEMOINE PIVRON est actuellement locataire.

*Une estimation du bien situé 2 rue du Château de Paille à Ecueillé a été demandée à Maître Etienne BERNARD, notaire à Ecueillé, qui a évalué la valeur du bâtiment **entre 65 000 € et 75000 € net vendeur**, en tenant compte de l'état général extérieur du bâtiment, de l'état d'entretien intérieur, et du marché immobilier local.*

*Par ailleurs, **M. et Mme PIVRON souhaitent également acquérir un bout de la parcelle attenante**, afin d'y réaliser des aménagements.*

DELIB 2025-63 : Délibération de principe autorisant, sous conditions, la cession d'une partie symbolique de la voie communale à M. et Mme PIVRON en vue d'une aliénation globale ultérieure – Soumission à enquête publique

Le Conseil municipal,

Considérant que M. et Mme. PIVRON, gérants de la SARL LEMOINE PIVRON, locataire des bâtiments situés sur la parcelle AP 524, a sollicité la cession d'une partie de la voie communale (la surface sera à préciser en m²) attenante à ladite parcelle, dans le cadre d'un projet global visant à l'acquisition ultérieure de l'ensemble du bien (bâtiments + emprise publique concernée).

DÉCISION

Article 1 – Principe de la cession Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Autorise par principe la cession à M. et Mme PIVRON d'une partie de la voie communale attenante à la parcelle AP 524, sous réserve :

- De la réalisation préalable d'une enquête publique,
- De l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires (DDT) sur le déclassement de la portion de voie concernée ;
- De la prise en charge par l'acheteur des frais de bornage et des frais liés à l'enquête publique.

Article 2 – Enquête publique Le Maire est chargé :

- D'organiser l'enquête publique dans un délai de 3 mois à compter de la présente délibération ;
- De saisir la DDT pour avis sur le déclassement éventuel ;
- De soumettre au Conseil municipal les résultats de l'enquête et l'avis de la DDT avant toute suite.

Article 3 – Suite à donner La cession ne pourra intervenir qu'après une délibération complémentaire approuvant les modalités définitives de la cession de la parcelle concernée et de la vente de la parcelle AP 524.

Le Conseil municipal avait donné un accord de principe pour cette vente lors de la réunion du 16 septembre 2025.

*La commune a reçu ce matin, 25 novembre, une proposition d'achat de M. et Mme PIVRON pour un montant de **40 000 € TTC**, parcelle en pointe comprise. À la majorité, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour accepter la vente au prix de **40 000 €**.*

*Il conviendra de formaliser cette décision par une délibération une fois **l'enquête publique terminée** et après que la **DDT aura rendu son avis sur le déclassement**, conformément à ce qui est indiqué dans la délibération précédente.*

*Il sera également nécessaire de prévoir le **déplacement du réseau d'assainissement** ainsi que celui du **réseau d'eau potable**, actuellement situés sur la partie destinée à être cédée.*

*Alain POURNIN informe que la mairie pourra prendre en charge le déplacement du réseau d'assainissement sur le budget assainissement 2026, et qu'il conviendra de se rapprocher du **Syndicat des eaux Boischaut Nord** concernant le réseau d'eau potable.*

Monsieur le Maire est chargé de contacter M. et Mme Pivron pour les informer de la décision du Conseil municipal et leur demander si l'acquisition sera réalisée à leurs noms personnels ou au nom de leur société.

QUESTIONS DIVERSES

Micro-crèche d'ECUEILLE

Monsieur le Maire rappelle que la micro-crèche d'ECUEILLE est gérée par l'association de l'EHPAD d'ECUEILLE. À la suite d'une réunion, le directeur a fait part de l'incidence financière liée à la mise en conformité de la structure, laquelle nécessite la présence d'une infirmière à temps complet au sein de la micro-crèche.

Actuellement, l'infirmière intervient à la fois à la maison de retraite et à la micro-crèche.

Le surcoût généré par l'embauche ou l'affectation d'une infirmière à temps plein est estimé à **25 000 €**.

L'idée évoquée serait de solliciter une participation financière des communes de résidence des enfants accueillis. Une prochaine réunion est prévue le **8 janvier 2026** afin de poursuivre ces échanges.

Par ailleurs, la commune d'Ecueillé pourrait bénéficier d'une aide de la **CAF**, ce qui permettrait d'alléger la charge financière de cette mise aux normes.

Aménagement d'une douche – Logement rue des Écoles

La locataire du logement communal situé rue des Écoles, confrontée à des problèmes de santé, a sollicité la commune pour adapter sa douche.

Compte tenu de la vétusté de l'installation, un devis d'un montant de **2 890,80 €** a été validé.

Elle a également demandé l'autorisation d'installer un **monte-escalier** à sa charge, une partie pouvant prise en charge par l'OPAH. La commune émet un avis favorable pour cet aménagement.

De plus, l'installation d'une **rampe** et d'une **main courante** est également prévue et sera prise en charge par la commune.

Pose d'une alarme aux ateliers annexes (Moulin de la Ville)

Lors du précédent conseil municipal, Mme Anne DAVID avait proposé une alternative à la caméra avec la pose d'un système d'alarme. Une estimation du coût pour la mise en place de cette alarme dans les ateliers annexes a été demandée.

Un devis de la société **DIXYS**, d'un montant de **3 770,16 € TTC**, a été reçu.

Cet aménagement complémentaire à la caméra sera examiné dans le cadre de la **préparation du budget 2026**.

Fermeture du Crédit Agricole d'Écueillé

Lors de la dernière séance, une motion avait été adoptée contre la fermeture de l'agence du Crédit Agricole d'Écueillé.

Depuis, des courriers ont été adressés à la direction régionale du Crédit Agricole Centre-Val de Loire, à la Préfecture de l'Indre, aux députés et sénateurs de la circonscription ainsi qu'à la Fédération Bancaire Française (FBF). Monsieur Le Maire fait part du retour du courrier du Crédit agricole dans lequel il est précisé que le distributeur automatique devrait être maintenu.

Sinistre VOL ATELIER DU 21.03.2025

Reste à charge global pour la commune : ≈ 18 708,60 € (+petit matériel non indemnisé environ 100€)

L'alarme avec projection de gaz en cas d'infraction et la vidéo protection sont maintenant installés.

Sinistre ORAGE du 25/06/2025

À ce jour, la commune a engagé **35 581,19 € de dépenses** et a reçu un **premier acompte de l'assurance de 15 442,26 €**. Les panneaux de signalisation restant à remplacer d'ici la fin de l'année permettront à la commune de percevoir un **deuxième acompte** de l'assurance.

Monsieur le Maire précise que certaines dépenses ne sont pas couvertes par les assurances, notamment l'abattage et l'élagage des arbres. Une première facture, d'un montant de **7 338,00€**, a déjà été réglée. L'abattage et le débardage des arbres situés au niveau du petit bois du collège devraient être réalisés en **janvier 2026**.

Suite aux tempêtes de plus en plus fréquentes, des devis ont été demandés pour l'abattage de plusieurs peupliers situés derrière la vieille église et au bout du chemin derrière l'étang.

Le tas de bois évacué par les services techniques sur la zone de l'Aray sera transformé en plaquettes. Une question a été posée par Anne DAVID concernant une éventuelle replantation. Monsieur le Maire indique qu'une réflexion devra être menée à ce sujet.

Suite à la tempête du 25 juin, Jean Michel RABIER informe que le SDEI (Syndicat Départemental d'Electrification de l'Indre) a sélectionné notre commune pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux rue du 8 mai et route de Loché. Une enveloppe financière sera à prévoir en 2026.

Géothermie – École

La mairie a reçu ce matin, 25 novembre la notification d'une subvention de l'ADEME d'un montant de **3600,60 €** pour l'étude relative à la géothermie.

Pour rappel, le coût total de l'étude s'élève à **6 001 € HT**, laissant un autofinancement communal de **40 %**, soit **2 400,40 € HT**.

Programmation du réseau illuminations

Jean Michel RABIER informe que les illuminations seront fonctionnelles à compter du 5 décembre à 17h à 22h00.

Exceptionnellement les guirlandes seront allumées du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier jusqu'à 2h00 du matin

Changement des radiateurs à la maison des associations et local au fond de la cour de la mairie

Jean Michel RABIER informe qu'ils ont été posés par les agents techniques et sont en service. Il informe que le bâtiment de la Maison des associations devra nécessiter des travaux en 2026.

Facture d'eau – Arrosage du stade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'une facture d'eau liée à l'arrosage du stade, d'un montant de **1 633 €**, représentant une consommation de **551 m³**.

La consommation totale pour l'année 2025 atteint donc **666 m³**, alors que la consommation habituelle se situe entre **230 et 245 m³**.

Face à ce dépassement exceptionnel, Monsieur le Maire propose :

- d'adresser un courrier à l'association sportive pour obtenir des explications,
- et, le cas échéant, d'envisager la répercussion de ce surcoût sur leur **subvention 2026**,

Des dispositions pourront être prises en 2026 afin de maîtriser la consommation liée à l'arrosage du stade.

Tennis

Le Club de Tennis a sollicité la régénération de **deux courts en béton poreux**. Deux devis ont été présentés :

- **BTPI Centre : 6 992 € HT**
- **ST Groupe : 7 310,40 € HT**

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette dépense dans le **budget 2026** et précise qu'une demande de **FAR** pourra être adressée au Conseil départemental.

École – Séjour à La Bourboule

Un séjour pédagogique à **La Bourboule** est envisagé les **9 et 10 avril 2026** pour les classes de CE2, CM1 et CM2, soit **47 élèves**.

Le programme comprendrait :

- une nuit sur place,
- la montée en télécabine,
- la visite d'une ferme,
- la visite des thermes,
- une promenade aux cascades.

Le coût du séjour serait de **230 € par élève**.

L'encadrement serait assuré par **2 enseignantes** et **3 accompagnateurs**.

Le financement serait réparti en trois parts égales de **3 603 €** chacune :

- 1/3 par la coopérative scolaire,
- 1/3 par les familles,
- 1/3 par la municipalité.

Monsieur le Maire sollicite un **accord de principe** du Conseil municipal et propose de demander une participation aux communes de résidence des élèves concernés.

Personnel

Le départ à la retraite de **Franck Chevallier**, employé à raison de 20 heures hebdomadaires sur la commune, est annoncé pour le **1er janvier 2026**.

Colis des anciens (Annie CHRETIEN)

La commune attribue un colis aux personnes âgées de plus de 70 ans qui n'ont pas pu se rendre au repas.

Maison de retraite : 67 colis

Personnes seules 143 colis

Couples 55 colis

Total de la dépense 7501.06 € (le montant est maintenu par rapport à 2024)



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

La Commune d'Écueillé obtient sa deuxième fleur !

La cérémonie de remise des prix « Villes et Villages Fleuris » 2025 s'est tenue ce mardi 25 novembre 2025 au Conseil Régional à Orléans.

À cette occasion, la Commune d'Écueillé s'est vue décerner sa **deuxième fleur**, une belle reconnaissance du travail mené pour l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie.

Monsieur **AUFRERE** a représenté la commune lors de cet événement, accompagné de **Lydie LECOMTE**, responsable des espaces verts, et d'**Alain PEGUE**. Cette distinction récompense l'investissement quotidien des équipes municipales et des agents des espaces verts.

Rue du BERRY

Christine MARTIN informe que le stationnement est gênant et cause un problème de visibilité dans le virage proche de la rue des jardins.

PONT DE COURCUEIL

Alain POURNIN informe que la réception des travaux se fera le 10 décembre 2025.

BULLETIN MUNICIPAL : édition en janvier 2026. Gaëlle WILLEMS rappelle que la date pour le retour des articles est le 19.12.2025 et une relecture aura lieu le 05.01.2026.

Événements à venir



Plantation des arbres des nouveau-nés : Samedi 29 novembre 2025 – 10h00

Lieu : *Le Buissonnet*

Gaëlle WILLEMS soumet l'idée de faire un chemin pour en faciliter l'accès



Repas Agents / Élus – Vendredi 5 décembre 2025 – 19h00

Lieu : *Salle des fêtes*

Pour la préparation Christine MARTIN, Alain PEGUE et Annie CHRETIEN

FR Commémoration des AFN - Vendredi 5 décembre 2025

11h30 : *Cimetière*

11h45 : *Monument aux Morts*



Cérémonie de la Sainte-Barbe

Samedi 6 décembre 2025 – 11h15

Lieu : *Monument aux Morts*



Colis des anciens

Préparation : Jeudi 18 décembre 2025

Seront présents Anne DAVID, Jean AUFRERE, Alain PEGUE, Alain POURNIN et Annie CHRETIEN

Distribution : Vendredi 19 et samedi 20 décembre 2025

Distribuerons Annie CHRETIEN, Alain PEGUE, Jean AUFRERE, François LURDE, David BOURBON

Les travaux sur la Commune

TRAVAUX RÉALISÉS AU 2^{ème} SEMESTRE 2025

TRAVAUX AU BOULODROME



Ces travaux concernent la création d'une rampe d'accès PMR de 20m depuis l'entrée principale ainsi que l'installation de sanitaires PMR comprenant WC, un urinoir et un bac auge pour se laver les mains.

Coût réel des travaux : **33 018.60 € TTC**

INSTALLATION DU FUTUR CHALET D'ACCUEIL AU CAMPING DE LA POTINIÈRE

Les travaux comprenant les branchements d'eau potable, eaux usées et électricité ont été réalisés par les services techniques.

Coût approximatif des travaux : **650 € TTC**

Camping la potinière

Implantation chalets accueil

EU-électricité et eau raccordements possibles, non loin de l'emplacement désigné



EXTENSION DU DOJO ET CREATION D'UN SANITAIRE PUBLIC

Le démarrage du chantier a eu lieu le 1^{er} juin 2025. Les travaux avancent avec une mise hors d'eau semaine 52.

Les travaux reprendront semaine 6 et comprendront la démolition du mur nord du gymnase (coté dojo), l'ouverture du mur du côté ouest (bloc sanitaire) pour accéder à l'espace de stockage du gymnase et la pose des menuiseries extérieures semaine 7.

Montant prévisionnel des travaux : **305 000 € HT (subventionné à 80%) soit 366 000 € TTC.**



TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET MISE AUX NORMES

- Presbytère Coût : **3 456 €**
- Mairie Coût : **1 620 €**

REMPLACEMENT DE CONVECTEURS

- Maison des Associations Coût : **3 082.89 €**
- Salle annexe de la mairie Coût : **667 €**

TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS ET À L'ÉCOLE

- 2Bis Rue de la Seigneurerie : Remplacement chauffe-eau : **1 540,55 €**
- 18 Rue Bernard David : Aménagement cuisine réalisé par les employés municipaux : **709,59 €**
- Logement rue des Ecoles : travaux dans la salle de bain et pose de rampes d'accès inox : **2 890,80 €**
- Ecole Rabelais : installation d'un réseau de visiophonie entre les 2 bâtiments et le portillon : **2 223,60 €**

SÉCURISATION DES ATELIERS MUNICIPAUX

- Alarmes ateliers municipaux : **8 226.98 €**
- Vidéoprotection aux ateliers municipaux : **7 090.80 €**

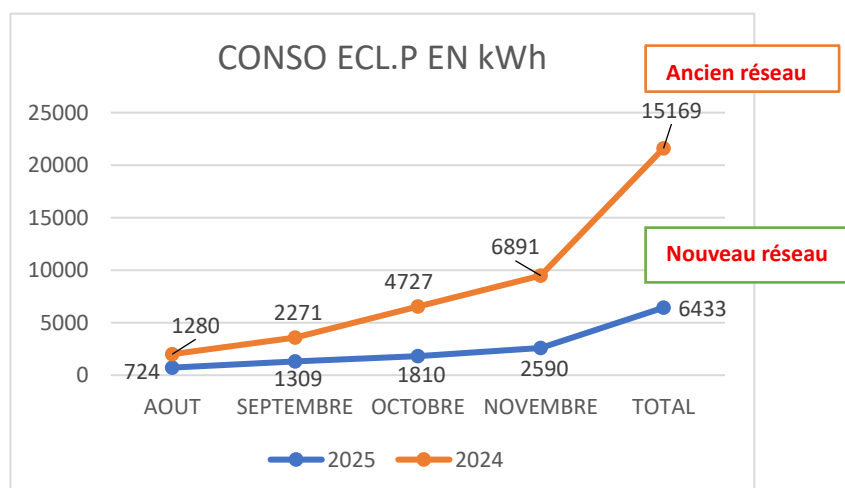
ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de réfection de l'ensemble du réseau d'éclairage public sont désormais terminés. La réception a eu lieu le 9 décembre 2025. Cette opération a permis d'engager une transition complète du système d'éclairage vers une infrastructure modernisée, plus performante et plus économe en énergie.

Le nouveau réseau comprend 382 foyers lumineux, tous intégrés [sauf 4 situés à l'Ecoublère] à une solution de télégestion jusqu'au point lumineux. Cette architecture permet un pilotage fin de l'éclairage (suivi des consommations, adaptation des niveaux lumineux, détection des anomalies), garantissant une exploitation optimisée du réseau. Ce système permet également de prendre en compte tous les sujets majeurs que sont la biodiversité, le bilan carbone, la sécurité et la réduction des coûts.

Depuis sa mise en service, le nouveau réseau donne entière satisfaction. Le fonctionnement est conforme aux attentes, tant en matière de qualité d'éclairage que de fiabilité du système et de simplicité de gestion.

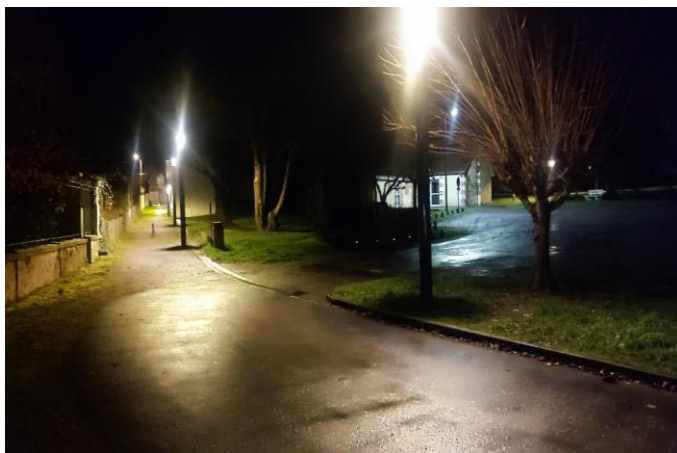
Les premiers résultats sont très encourageants : une réduction de la consommation énergétique sur 4 mois de 57,39 % a déjà été constatée (graphique joint). Parallèlement, le nombre de points lumineux en éclairage permanent a été significativement augmenté, passant de 14 à 36 points lumineux, améliorant ainsi le confort la sécurité des



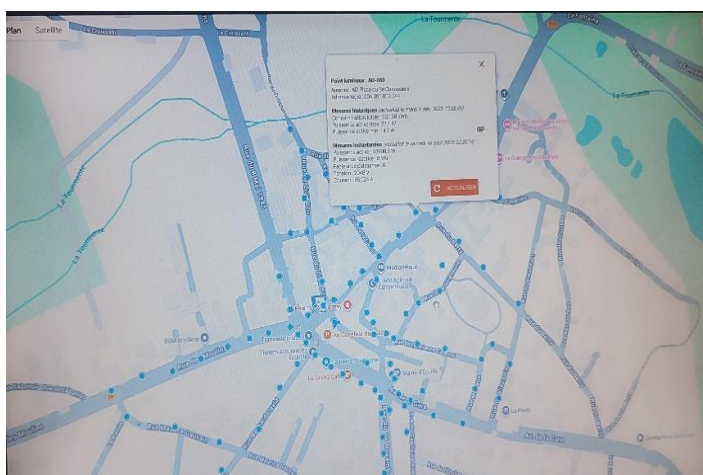
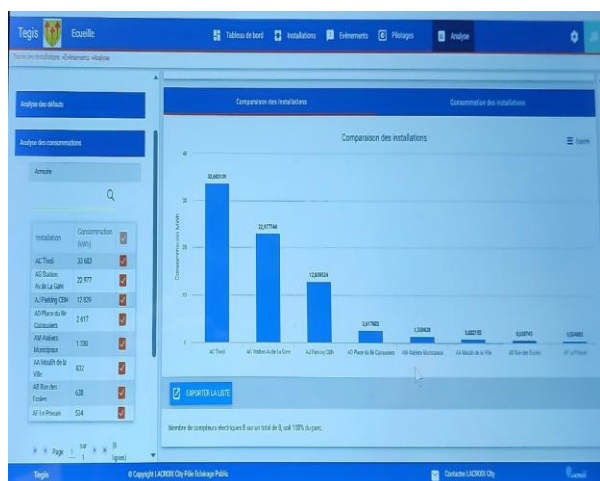
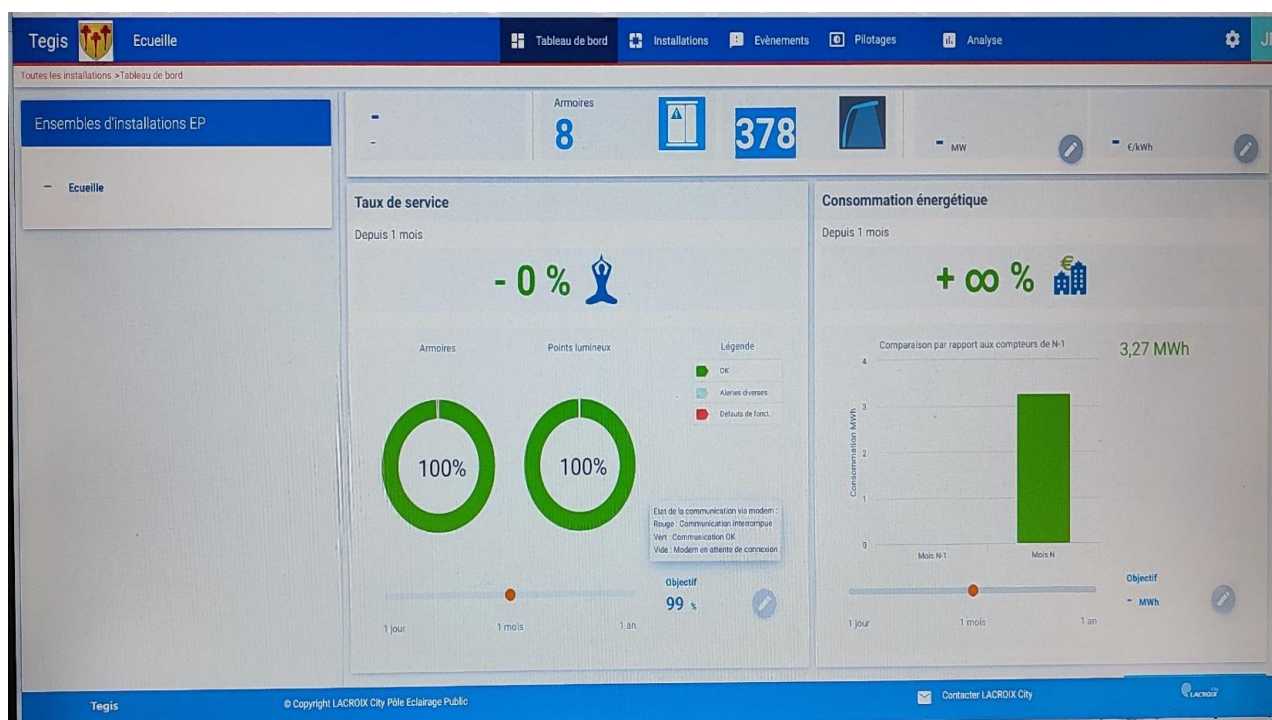
usagers. Ces performances démontrent l'efficacité du nouveau réseau et la pertinence des choix techniques retenus, conciliant sobriété énergétique et amélioration du service rendu.

La réfection complète du réseau d'éclairage public et sa transition vers un système télégéré constituent une réussite. Les objectifs de modernisation, d'optimisation énergétique et d'amélioration de l'éclairage ont été atteints, avec des résultats mesurables dès les premières phases d'exploitation.

Coût des travaux : **370 034,30 € HT soit 444 041,16 € TTC**



Copies d'écran du système de télégestion :



Travaux sur les ponts sur la Tourmente et sur le bras de décharge à Courcueil

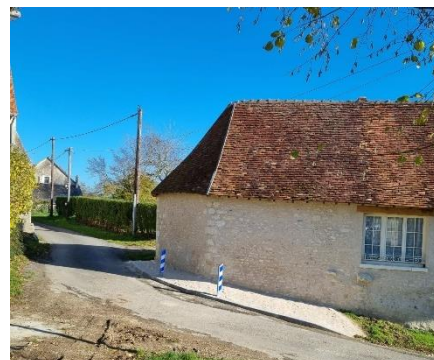
Les travaux se sont terminés début décembre. Le coût total est de 246 600 €, la commune participera à hauteur de 25% du reste à charge. Le reste à charge correspond au HT des travaux moins les subventions.

Nous remercions les habitants de Courcueil et Mazère pour leur patience et en particulier la famille Malassinet pour le désagrément sur leurs parcelles. Le chemin de Mazère à Vérette a été remis en état et a servi de déviation pendant la durée des travaux. La réception a eu lieu le 10 décembre.



Travaux de voirie à Hervault

En raison de dommages occasionnés sur un bâtiment, la commune a décidé d'aménager la voirie pour sécuriser le virage. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Vernat pour un coût total de 5 300 € HT.



Travaux de voirie réalisés par le Département sur notre Commune



Le Conseil départemental de l'Indre en charge des routes départementales, a changé en novembre les garde-corps du pont route de Nouans (RD11) suite à la chute d'arbres due à la tempête du 25 juin 2025.



Le pont situé sur la route de Levroux (RD8) a remplacé l'aqueduc existant. Ces travaux ont été réalisés courant octobre-novembre.

Les actualités de la Commune

Ecueillé obtient sa deuxième fleur

Inscrite au concours des villes et villages fleuris, Ecueillé a obtenu en 2024 une première fleur. Sur cette bonne lancée nous avons candidaté pour l'obtention d'une deuxième fleur en 2025. Le 19 août, le jury régional a visité notre commune en compagnie du maire Jean Aufrère, d'Annie Chrétien, d'Alain Pégué et de Lydie Lecomte, responsable des espaces verts. Suite à cette visite la deuxième fleur a été décernée avec à l'appui un dossier argumenté. Les membres du jury ne se limitent pas à l'observation du fleurissement mais évaluent aussi l'approche environnementale menée par la commune : gestion de l'eau et des arrosages, choix des espèces végétales, décorations, mobilier urbain, entretien et conception des espaces publics.

Le 25 novembre, la remise des prix a eu lieu au Conseil Régional à Orléans. Le Maire était accompagné d'Alain Pégué et Lydie Lecomte. Pour l'Indre ce sont huit communes qui étaient récompensées (une avec trois fleurs, quatre avec deux fleurs et trois avec une fleur). Au niveau régional trois-cent-cinquante-deux communes sont labellisées. Ce label est attribué pour trois ans.

Cette deuxième fleur vient récompenser et reconnaître le travail mené dans ce domaine par les agents en collaboration avec les élus. Un cadre de vie soigné et agréable rend la vie de chacun plus heureuse. Sachons respecter ce travail, notre commune n'en sera que plus attractive et notre quotidien plus gai.



La remise des récompenses des maisons fleuries

Chaque année, le Conseil Départemental de l'Indre organise le concours des maisons fleuries dans le département. La remise des prix des maisons fleuries s'est déroulée le 28 octobre 2025 à Levroux. Dans la catégorie « maison avec jardin, fleurissement très visible de la rue » Marianne Chaumais, Michel Galland et Christelle Robert se sont vus décerner un 2^{ème} prix et Alain Pégué un 3^{ème} prix.

Merci aux lauréats qui participent à l'embellissement de notre ville. Ce concours est ouvert à tous et nous vous invitons à fleurir votre extérieur, vos façades, vos parterres et à y participer pour la prochaine édition. Les inscriptions se font en mairie courant mai.

Les décorations de Noël et le courrier au Père Noël

De nouvelles décorations ont fait leur apparition dans notre centre-bourg pour égayer nos rues et notre place durant les fêtes de fin d'année. Merci à Lydie Lecomte et aux employés du service espaces verts qui fabriquent et installent ces décors avec la participation d'Alain Pégué, notre élu en charge des décorations extérieures de la commune.



Comme d'habitude, la boîte aux lettres du Père Noël a refait son apparition sur le parvis de la mairie pour que les enfants puissent lui transmettre leurs listes de Noël. Plus d'une quarantaine de lettres a été transmise directement à l'Atelier des lutins du Père Noël pour commencer la fabrication des jouets. Chaque enfant a reçu une réponse personnalisée avec des petites activités en attendant le passage du bonhomme en rouge et blanc.



France Services à Ecueillé

Depuis 2022 le bureau de poste d'Ecueillé possède le label France Services. A ce jour, neuf partenaires accompagnent le public. Depuis l'obtention du label en 2022, c'est une progression constante de la fréquentation avec une augmentation de 196%. Les usagers viennent d'Ecueillé mais aussi des communes voisines, ce sont plutôt des retraités. Les services sollicités sont ceux de la CAF, l'assurance maladie, l'assurance retraite, les finances publiques, France titres, la Poste, France travail, la MSA, France Rénov puis plus rarement le point Justice, le chèque énergie, l'URSSAF.



Sur place, l'utilisateur peut disposer d'un ordinateur avec imprimante et scanner, d'un espace de confidentialité, d'un téléphone et d'une connexion WIFI. Un conseiller France Services est présent en permanence et peut aider dans la recherche d'informations ou l'utilisation de l'outil informatique.

France Services à Ecueillé vous accueille à la Poste du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ainsi que le samedi de 9h à 12h. Un conseiller vous accompagne à votre demande. La prise d'un rendez-vous vous assure de sa disponibilité.

N'hésitez pas à y avoir recours quelle que soit votre question. Tel 02 54 00 38 85

« Les légumes de la ferme » d'Anne et Luc GORRY



Depuis plus de 25 ans, Luc GORRY associé à Vincent POPINEAU gère la société « Les légumes de la ferme ». Ensemble ils gèrent les produits issus de la ferme de la Boutinière et la boutique de Châteauroux située sur l'avenue des Marins.

Dernièrement, Luc GORRY a pris sa retraite et a laissé la gestion à son associé mais travaille toujours en tant que salarié avec sa femme, Anne qui a rejoint l'aventure après une reconversion professionnelle.

Il cultivait 2 000m² de terre sous serre mais la production n'était pas suffisante et devait avoir recours à de l'achat-revente pour répondre à la demande. Il fallait donc trouver une solution pour produire plus et la solution d'une serre en verre photovoltaïque leur a été proposée.

Cette construction de 32 000 m² a duré 1 an jour pour jour et s'est terminée le 13 mai 2025. La production sous cette nouvelle serre a commencé depuis février dernier. Ce sont des légumes de saison qui sont produits à tour de rôle et de façon écologique. Aucun pesticide n'est utilisé, le désherbage se fait à la main et l'arrosage par forage et grâce au bassin de rétention pour produire des légumes bio certifiés Ecocert. Un salarié aide Anne et Luc GORRY aux semis des plants, au maraichage, au lavage des légumes, à la pesée et au conditionnement avant que les légumes se retrouvent sur les étals.

Une grande partie des fruits et légumes produits sont vendus à la boutique « Les légumes de la ferme » ou en casiers connectés sur Châteauroux. Certains commencent à être revendus au marché de gros vers Tours. Par le biais du collectif de producteurs bio du Boischaut Nord, « Les légumes de la ferme » fournissent les cantines scolaires de Valençay et Chabris.



La boutique, gérée par Vincent POPINEAU et une salariée, produit également des plats préparés sous-vide avec les légumes de la ferme.

Cette immense serre, constituée de 1800 volets en verre côté nord et des panneaux photovoltaïques côté sud, représente un carré de 180 m de côté. La gestion de la température sous la serre est automatique et se gère de façon électrique. L'électricité produite est gérée par le constructeur des panneaux photovoltaïques.

Actuellement, cette structure n'est pas utilisée en totalité, de nombreux plants recouvrent la terre, certains arrivant en fin de saison, d'autres poussent tranquillement et d'autres seront prêts pour la fin d'hiver. Une rotation est calculée pour récolter les légumes en fonction des besoins de la clientèle. La production de fraises et de tomates de cette année représente une grande partie du chiffre d'affaires. En pleine saison, la cueillette des tomates représente environ 500 kg en une semaine. Et c'est Anne qui est chargée du réapprovisionnement de la boutique tous les mardis et vendredis pour offrir des légumes frais aux clients.



C'est un très beau projet qu'ont réussi Anne et Luc GORRY, bien que quelques aménagements restent encore à faire sous la serre. Et pourquoi pas, une boutique directement à la ferme ? L'avenir nous le dira. Pour le moment laissons leur le temps de se faire à ce grand bâtiment.

La municipalité est fière de voir fleurir des projets de cette envergure et leur souhaite une belle réussite.

Bilan positif au camping de la Potinière



Depuis 2022, la Commune a mis à disposition son terrain de camping au profit de la société ONLYCAMP qui prend en charge sa gestion. La Commune reste propriétaire du terrain, participe à quelques travaux et perçoit actuellement 10% du chiffre d'affaires.

ONLYCAMP a ouvert du 30 avril au 14 septembre 2025 en cumulant 2 222 nuitées ce qui correspond à une augmentation de 20% de sa fréquentation par rapport à l'année dernière. Sa clientèle est principalement française, seuls 15% sont des étrangers européens. Sa clientèle fait connaître sa satisfaction sur les sites touristiques car le camping de la Potinière comptabilise de nombreux avis positifs et des notes de 4.5/5 sur Google et 4.8/5 sur TripAdvisor.

Cette saison, deux mobil-homes sont venus compléter l'offre d'hébergement qui s'ajoutent aux coco-sweets, pods et emplacements nus.

Dernièrement un chalet d'accueil a été installé. Restent encore des travaux au niveau des sanitaires pour que le camping soit opérationnel pour la saison prochaine. Le camping ouvrira du 30 avril au 13 septembre 2026 et les réservations en ligne sont déjà ouvertes.

Merci à ONLYCAMP pour le travail effectué pour rendre attractif et visible notre camping et notre ville par la même occasion.



Changement de tête chez Groupama



Depuis le 1^{er} janvier 2025, Camille CHARBONNIER a repris l'agence de Groupama en tant que mandataire. Elle a effectué 3 mois de passation avec Véronique PINAULT-HÉLION, ancien visage de l'agence, qui s'adonne à de nouvelles occupations depuis le 1^{er} avril 2025.

Auparavant à l'agence Groupama de Valençay en tant que salariée, Camille CHARBONNIER s'est lancée dans cette nouvelle aventure en statut d'indépendant.

L'agence est ouverte tous les matins du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 sans rendez-vous et uniquement sur rendez-vous l'après-midi. Camille CHARBONNIER vous renseignera sur toutes les assurances qu'elles soient personnelles, professionnelles (agricoles ou commerciales) ou toutes questions liées à votre épargne.

Vous pouvez la contacter à l'agence au 02.54.00.32.21 ou sur son portable au 06.07.03.24.20. L'agence se tient à votre disposition pour vous conseiller.

La municipalité lui souhaite une bonne continuation.

Les festivités sur la Commune

L'Oreille à plumes, théâtre de rue

Les 4 et 5 juillet, la compagnie **L'Oreille à plumes** a séjourné à Ecueillé pour deux représentations, l'une le vendredi 4 pour les collégiens, l'autre le samedi 5 pour tout public. Cette déambulation dans les vieilles rues d'Ecueillé comportait une dizaine de scènes sur la période où la France vivait les heures de la Résistance. Les acteurs ont su captiver le public en provoquant beaucoup d'émotion. Pour les collégiens ce fut une manière d'aborder cette période de l'histoire inscrite à leur programme. Ce parcours aux côtés des acteurs a rappelé quelques moments forts de cette période tels la mobilisation, le parachutage, l'appel du général de Gaulle, les heurts entre résistants et occupants et enfin la libération où le public a été entraîné dans la joie des quelques pas de danse pour ce moment de bonheur lié à la liberté retrouvée.



Une interprétation parfaite, un texte riche et renforcé par l'atmosphère des lieux choisis...de quoi satisfaire le nombreux public présent.

Les journées du Patrimoine 2025

Les participants se sont retrouvés samedi 20 septembre, à 16h30, place de la mairie. Comme les journées avaient pour thème le patrimoine architectural, le groupe de la médiathèque a proposé une promenade-découverte du travail de deux figures qui ont bâti à Ecueillé, au début et au milieu du XXe siècle, avec pour fil rouge : la brique et la pierre.

Gaston MARTINET (1861-1933) est un entrepreneur, maçon à l'origine, qui est arrivé à Ecueillé à la toute fin du XIXe siècle pour construire la nouvelle église - dont la première pierre a été posée en 1898 - avec l'architecte Henry DAUVERGNE (1848-1917). Il s'est installé à Ecueillé, où il a aussi construit la nouvelle gare en 1901, ainsi que des maisons d'habitation. C'est la présence de la gare qui va entraîner la construction des maisons et des hôtels (au moins trois) le long de l'avenue qui porte son nom.

L'architecte Roger GENINET (1910-2007) est venu à Ecueillé, où vivait sa belle-famille, au moment de la Seconde Guerre mondiale. Très marqué et influencé par l'Art Déco, il a œuvré, entre autres, à la reconstruction d'Ecueillé en aménageant l'ancienne seigneurie en mairie après la destruction de celle qui se dressait sur la place et en reconstruisant certaines maisons du pourtour.



Le parcours a conduit la cinquantaine de participants de la mairie à la gare, dans une présentation à plusieurs voix, où se sont aussi mêlées celles du public. Le long de l'avenue de la gare, les maisons construites et aménagées par Gaston MARTINET et Roger GENINET ont été montrées et commentées, faisant aussi revivre l'histoire d'Écueillé qui a compté jusqu'à 17 cafés, 6 hôtels.

Écueillé était aussi renommée pour ses marchands de chevaux et ses draps et pour les tuiles et briques qu'elle pouvait fournir. C'est aussi sur cette avenue qu'ont habité Gaston MARTINET et Roger GENINET, dans des maisons qui appartiennent toujours à leur famille. Tous deux partagent un autre point commun, avoir entamé et terminé la nouvelle église, puisque c'est Roger GENINET qui a posé l'abri pour les cloches dans les années 1960.

Le circuit s'est terminé à la gare, où le président de la SABA, la société qui gère le petit train du Bas Berry, a présenté le train, son histoire et les projets en cours autour du lieu et des circuits ferroviaires. La société musicale d'Écueillé a joué un petit concert avant que tous se réunissent dans l'ancienne salle des pas perdus de la gare autour d'un verre et de petits amuse-gueules.

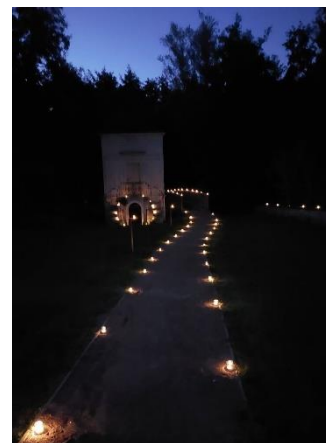
Les Journées européennes du patrimoine ont été, encore une fois, une belle occasion de rencontres, de partages et de découverte d'un patrimoine commun, qui recèle encore de nombreux trésors.

Le Jour de la Nuit

Samedi 11 octobre 2025, Écueillé s'est inscrit à cet événement de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et d'émerveillement à la magie du ciel étoilé en organisant trois rencontres : un club lecture, une balade et une soirée.

A 17h30, un club lecture spécial présentait des livres ayant pour thème la nuit ou se déroulant la nuit, à destination des petits aussi bien que des grands. Une petite dizaine de personnes est venue, notamment des enfants qui ont écouté des lectures d'albums.

A 20h, après l'installation de 1244 photophores par une quinzaine d'Ecueillois, une promenade dans le bourg éclairé à la bougie a conduit entre 20 et 30 participants vers le jardin du perceur, puis le long de la Tourmente et du pré qui longe le « Prieuré ». Le parcours s'est terminé par la remontée, depuis le petit pont, vers la place de la mairie toute illuminée, puis, en suivant les lumignons, jusqu'à la maison des associations où de délicieuses soupes maison ont réchauffé les corps et les cœurs. La soirée s'est terminée par des jeux de société, avant un dernier tour à la lueur des flambeaux pour rentrer chez soi.



Le repas des aînés et le colis de fin d'année



Le repas des aînés a eu lieu le 19 octobre et a été élaboré par la Belle Epoque. Pour les personnes n'ayant pas participé, un colis a été préparé et distribué aux 198 Ecueillois (143 personnes seules et 55 couples) les 19 et 20 décembre 2025. Dans les colis : chocolats, bouteille de Côteaux de Layon, terrine de rillettes, confit de porc, gâteaux, fruits secs.

Un coffret de savonnettes, deux paquets de biscuits au chocolat et biscuits secs ont été offerts aux 67 résidents de la Maison de retraite Saint-Joseph.

Une subvention de 350 € a été également attribuée pour participer au financement d'un cadeau commun.

Les produits ont été achetés chez nos commerçants locaux : l'épicerie d'AURÉ, INTERMARCHÉ, la ferme de VAUTOURNON, Jean-Louis PLASSAIS et la pharmacie JEANNEY.

De nouvelles plantations au bois des nouveaux-nés

Samedi 29 novembre, la municipalité avait convié les parents des enfants nés en 2025 pour planter un arbre pour chacun de leurs enfants. Après les plantations tous les participants se sont retrouvés en mairie pour le verre de l'amitié. Occasion pour le Maire de redire l'attachement de la municipalité à cette opération annuelle débutée en 2020. Ce sont aujourd'hui près de quarante-cinq arbres qui ont été plantés, pratiquement tous d'espèces différentes. L'arbre symbole de vie grandira avec l'enfant tout au long de son existence. Le bois des nouveaux-nés marquera ainsi une période de l'histoire de notre commune tout en étant un lieu de rencontre, de simple promenade ou de découverte avec un air de petit arboretum.

Loan, Arliss, Diego, Gabriel, Kailina, Kailana pourront voir grandir leur arbre. Les parents présents ont pu constater que le site du Buissonnet est complet. La municipalité aura à cœur de trouver un autre site pour que cette opération continue.

Voir des enfants naître est toujours un moment de bonheur, planter un arbre un moment d'espoir et comme le dit le proverbe africain suivant : « Celui qui a planté un arbre avant de mourir n'a pas vécu inutilement ».



La chorale de l'école François Rabelais



Les élèves de l'école François Rabelais ont offert à leurs parents un spectacle de chants vendredi 19 décembre sous le préau de l'école.

Les élèves de Petite, Moyenne, Grande Sections et CP ont commencé la chorale par de petits chants de Noël en français et en anglais puis les CE1, CE2, CM1 et CM2 l'ont clôturée en beauté.



En effet, les élèves ont chanté « Petit Garçon », la célèbre chanson de Noël de Graeme ALLRIGHT en la signant. Timothée, un élève de CM1 a appris les paroles de la chanson en langage des signes à ses camarades puisqu'il communique comme cela avec sa famille.

Cette approche est une très belle initiative de l'équipe enseignante et merci à Timothée pour le partage de ce savoir.

Noël des employés



Comme chaque année, un repas a été offert aux employés et leur famille le vendredi 5 décembre où le Père-Noël est venu rendre une petite visite en avance aux enfants.

A cette occasion chaque enfant a reçu un cadeau et les agents une boîte de chocolats.

Rendez-vous dans les jardins !



Les rendez-vous au jardin donnés par le ministère de la culture reviennent du 5 au 7 juin 2026, sur le **thème de la vue**. L'occasion de découvrir encore la richesse de notre patrimoine naturel et culturel à travers cette approche sensorielle.

À Écueillé, venez découvrir samedi 6 juin des jardins ouverts à titre exceptionnel et participer aux animations, mises en place à cette occasion : promenade, informations et ateliers pédagogiques.

Au-delà de sa dimension culturelle et festive, cette manifestation donnera l'opportunité de valoriser les actions mises en œuvre par les propriétaires de jardin et la collectivité en faveur de la connaissance, l'entretien, la valorisation des jardins et la transmission des savoirs et savoir-faire.

Aussi, ne manquons pas de nous retrouver sur ces temps de partage et d'échanges autour de la beauté et de la nature qui nous accompagne au quotidien.

Passons la porte, et venons dans le jardin, c'est tout vert !!!

Jumelage : un séjour en Belgique



Depuis 1992, la Commune d'Écueillé est jumelée avec Ittre en Belgique. Des échanges sont organisés tous les deux ans entre les habitants de chaque ville. Depuis maintenant plus de 30 ans des amitiés sont nées et c'est toujours un plaisir de partager des moments conviviaux à travers des visites ou des repas et de faire de nouvelles connaissances.

En 2024, nous avons reçu 38 Ittrois. C'est donc à notre tour de nous rendre en Belgique en 2026. Les dates des festivités ne sont pas encore connues, nous devons attendre courant janvier-février pour en savoir plus. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des dates mais en attendant n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou auprès de Gaëlle WILLEMS au 06.70.39.16.22 si vous souhaitez participer au séjour.



Réfection du pont de Courcueil : les travaux sont terminés



Le chantier de réfection du pont de Courcueil et du pont du bief, indispensables au franchissement de la Tourmente, est désormais achevé. Pilotée par la CCEV, maître d'ouvrage, l'opération représente un investissement de 300 000 € HT, subventionné par l'État au titre des amendes de police et de la DSIL.

Pour le pont principal, les interventions ont été particulièrement lourdes avec la réparation du seuil dans la rivière, des murs et des deux culées, ainsi que la mise en place d'un nouveau tablier, reposant sur des micropieux et le tablier existant, qui a été conservé pour assurer la stabilité de l'ensemble.

Le pont du bief de Courcueil, plus fortement touché, a quant à lui nécessité l'enlèvement complet de l'ouvrage existant, la création d'un pont cadre, et l'aménagement de son environnement immédiat.

Afin de garantir la continuité de la desserte, un chemin de déviation de 1 660 mètres a été empierré pendant les travaux. Il a ensuite été intégralement remis en état à la fin du chantier.

La réception officielle s'est tenue le 10 décembre, en présence notamment d'Annick BROSSIER, Présidente de la CCEV, de Jean AUFRÈRE, Maire d'Ecueillé, de Michel ROTAT, maître d'œuvre Sologne Ingénierie, des entreprises Est Ouvrages et Vernat, ainsi que des services techniques de la CCEV.



La CCEV adresse ses remerciements sincères aux habitants de Courcueil et de Mazère pour leur patience et leur compréhension durant la fermeture de la route.

La remise en service des deux ouvrages marque une amélioration déterminante pour la sécurité, la durabilité et la qualité de la desserte locale, au bénéfice de l'ensemble du territoire.



Autres travaux de voirie

Dans le cadre de la Communauté de Communes d'Ecueillé Valençay, des travaux de voirie devraient être entrepris courant 2025 sur la route de la Boutinière et sur la route des Bruyères jusqu'à la limite avec l'Indre-et-Loire. Le planning de l'entreprise s'est décalé, les travaux sont reportés au 1^{er} semestre 2026.

La commune aura à mettre de la grave sur les accotements.

Besoin d'R : une année pour construire, partager et réemployer : bilan 2025

L'année 2025 marque le tout début des actions de l'association Besoin d'R et quelle première année ! Riche en événements, en rencontres et en réussites, elle témoigne de l'énergie collective qui les anime.

Au total, 9 boutiques éphémères ont vu le jour cette année, ouvertes pour des durées allant d'une semaine à trois mois, représentant 175 heures d'ouverture. Grâce à ces initiatives, 3 078 kg d'objets et de petits mobiliers ont pu être détournés de la déchetterie et offrir une seconde vie à travers la réutilisation et la solidarité.

Parallèlement, l'association a mené plusieurs actions de sensibilisation afin d'encourager une consommation plus sobre. Elle a notamment participé à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, en proposant des ateliers conviviaux, comme la découverte de la fabrication de savons naturels ou encore l'initiation à la couture.

Pour l'année 2026, l'association souhaite renouveler l'expérience des boutiques éphémères et aller à la rencontre des communes qui n'ont pas encore eu l'occasion de les accueillir. Elle est également à la recherche active d'un local afin de créer et aménager une véritable ressourcerie.

En cette fin d'année, l'association compte 28 adhérents. Si vous souhaitez contribuer à son développement, n'hésitez pas à les rejoindre ! L'association recherche notamment un ou une comptable pour accompagner les démarches de subventions et la gestion comptable.

Contact : besoindr@posteo.net

Micro-Folie : rendez-vous dès le 14 février 2026 !

La Micro-Folie itinérante de la CCEV **Arts en Folie** poursuit sa tournée en 2026 et s'installe à **Pellevoisin** à partir du **14 février 2026** (Foyer rural) en partenariat avec les communes de **Frédille** et **Villegouin**.

Au fil des semaines, venez profiter d'animations pour tous : **conférences, jeux sur tablettes, séances de réalité virtuelle, jeux de société** et **ateliers créatifs**. Une manière ludique et accessible de (re)découvrir l'art et l'histoire, des grands musées aux collections régionales et de voyager au cœur de nombreux univers culturels.

Programme détaillé en cours d'élaboration à retrouver prochainement sur : www.cc-ecueille-valencay.fr

Arts en Folie : Jordan CHAILLOU / Tél. 06 77 06 75 27 / Email : artsenfolie@ccev.fr

Les Conversations Carbone reviennent en 2026 : un moment pour échanger et agir ensemble

En 2026, notre territoire accueillera un nouveau cycle des Conversations Carbone, des ateliers participatifs qui invitent à réfléchir, échanger et agir pour un mode de vie plus durable... sans pression ni grands discours !

Le principe est simple : en petits groupes (6 à 10 personnes), les participants se retrouvent sur 6 ateliers conviviaux pour parler de sujets qui nous concernent tous — alimentation, logement, transport, énergie, consommation, bien-être... Chacun apporte ses idées, ses questionnements et ses expériences, dans un esprit d'écoute et de partage.

Pas besoin d'être expert ou militant : ici, la parole est libre, le ton est positif, et l'objectif est simple : **trouver ensemble des solutions qui ont du sens pour soi.**

Les Conversations Carbone, c'est avant tout une aventure humaine : des échanges riches, des rencontres inspirantes et parfois même de nouvelles amitiés.

Rejoignez l'aventure, venez échanger, découvrir, et surtout... **retrouver l'envie d'agir ensemble.**

Les Conversations Carbone

Vous souhaitez adopter un mode de vie plus sobre en carbone sans vous faire violence ?



Développement des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle

DÉVELOPPONS ENSEMBLE LA MARCHÉ & LE VÉLO !

VOTRE AVIS COMPTE

Participez à l'enquête en ligne et contribuez à la construction du schéma des modes actifs

FLASHEZ-MOI OU RENDEZ-VOUS SUR CE LIEN :
[HTTPS://ENQUETE.PLANDEMOBILITE.FR/INDEX.PHP/347757?LANG=FR](https://enquete.plandemobilite.fr/index.php/347757?lang=fr)

Du 05 janvier 2026 au 15 février 2026

Pour plus d'informations, contactez notre chargée de mission transition énergétique Sarah VANDENBORRE sarah.vandenborre@ccev.fr

Logos: CCEV, AVEL, iter, Région Centre Val de Loire, ADOME, Région Centre Val de Loire, Union européenne.

La Communauté de Commune Écueillé-Valençay s'est engagée à développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

Pour ce faire, elle propose une enquête visant à mieux comprendre vos conditions actuelles de déplacements et vos souhaits d'améliorations. Vous pouvez y répondre en vous rendant sur ce lien : <https://enquete.plandemobilite.fr/index.php/347757?lang=fr>.

Cette enquête s'adresse à tous les publics (pratiquants ou non pratiquants du vélo et/ou de la marche, jeunes, PMR, seniors, touristes, etc.) et est **accessible jusqu'au 15 février 2026 inclus.**

Merci pour votre participation.

Le syndicat des eaux du Boischaut Nord



Retour sur les journées du patrimoine

A l'occasion des journées annuelles du patrimoine en septembre dernier, le syndicat des eaux du Boischaut Nord en collaboration avec son concessionnaire VEOLIA, a ouvert au public, les portes du château d'eau d'Ecueillé, au lieu-dit l'Écoublère.

Environ quarante personnes se sont succédé toute la journée, aux créneaux qui avaient été mis à disposition du public. Pendant une heure, les habitants (de la commune, du syndicat, et même au-delà !!), ont pu découvrir l'enjeu de la production et du stockage de l'eau potable. Après quelques explications pour en comprendre le fonctionnement global, tous ont pu monter et accéder sous la cuve du réservoir.

Ces moments d'échanges privilégiés permettent de renseigner mais également de sensibiliser la population à l'enjeu de l'eau. Petits et grands, chacun avec ses attentes et ses intérêts est reparti conquis de cette initiative.

Envie de le (re)découvrir ? L'opération sera renouvelée en Septembre 2026 !



Condition physique requise : attention au vertige, ascension d'une centaine de marches

LES CONTACTS

	Parc Technologique de Sologne, Allée Georges Charpak à Vierzon.
<u>Site d'accueil</u>	• les lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 • les mardis et jeudis de 08h00 à 11h45.
<u>Par internet</u>	www.eau.veolia.fr
	0969 323 529 (appel non surtaxé) :
<u>Par téléphone</u>	• du lundi au vendredi de 8 à 19h et le samedi de 9h à 12h ; • Service d'urgence disponible 24h/24 et 7j/7
<u>Par courrier</u>	Votre service Consommateurs Veolia - TSA 30117 - 37911 Tours Cedex 9

Souscrivez à la mensualisation en contactant le concessionnaire par téléphone : bénéficiez d'une remise de 10€ lors de la souscription puis d'une remise de 1€ par an !

Le syndicat des eaux reste à votre écoute en cas de difficultés. Nous rappelons en effet à ce jour le seul et unique objectif du Syndicat des Eaux du Boischaut Nord :

Garantir en permanence une eau de qualité en quantité suffisante

Le coin des associations

L'Art à Tout Va



La saison 2025-2026 a démarré sur les chapeaux de roues puisque le club de peinture a déjà 2 stages à son actif et ne compte pas en rester là.

En effet, lors de l'assemblée générale de novembre, les membres de l'ART A TOUT VA ont listé les thèmes et les techniques qu'ils souhaitent explorer et la quinzaine de membres fera le maximum pour réaliser ses envies.



Pour cela, des interventions extérieures d'artistes expérimentés apportent beaucoup aux peintres amateurs qui prennent ainsi de l'assurance et améliorent leurs connaissances.

L'épicerie solidaire du coin

Ouverte tous les jeudis de 14h30 à 17h00 et grâce à l'implication d'une douzaine de bénévoles, l'épicerie solidaire permet à une vingtaine de bénéficiaires qui fréquentent régulièrement l'épicerie de faire leurs achats.

Les bénévoles se sont investis pour participer à la collecte nationale de la banque alimentaire auprès du magasin INTERMARCHÉ à Ecueillé les 28 et 29 novembre 2025. Près de 40 tonnes de denrées récoltées dans le département alimenteront les différentes épiceries solidaires et permettront aux personnes en difficulté d'acheter des denrées à un moindre coût et de mieux se nourrir.

Merci aux bénévoles mais également aux généreux donateurs.

N'hésitez pas à contacter les bénévoles au 07 69 85 86 26 ou à pousser la porte de l'épicerie, ils sont là pour vous accueillir et vous renseigner.





Le Cyclo-Club Ecueillois reste avec un effectif stable de 15 adhérents dont 2 féminines

Les sorties rando promenade ont lieu le dimanche matin avec le départ place de la mairie à 9 heures et éventuellement d'autres jours de la semaine en fonction de la disponibilité de chacun.



Le Cyclo-Club avec le soutien de la Municipalité et le concours technique de l'US Argenton F.F.C a organisé le 15 Août le traditionnel Prix cycliste d'Ecueillé, qui depuis 2021 compte parmi les 6 épreuves du challenge Triangle Sud Berry ; épreuve unique en France.

Pour cette édition 2025, c'est sous une très forte chaleur que le départ a été donné à un peloton de 143 engagés représentant pas moins de 45 départements de l'hexagone pour cette 1^{ère} manche du TSB.

Comme chaque année, c'est une course rendue nerveuse par l'annonce de très nombreuses et importantes primes ainsi que par le classement par points richement dotée grâce à la générosité de nombreux commerçants et artisans. Après plusieurs tentatives d'échappées vite avortées, c'est un groupe d'une quinzaine d'éléments qui réussit à s'extraire du peloton. A la faveur d'une prime deux coureurs, Timothée De VERDELHAN (Fontaine Avon) et Mathis DESMOTS (CC Plancoët), tous deux juniors, unissent leurs forces pour caracoler en tête jusqu'au 11^{ème} tour. A 4 tours de l'arrivée, ils comptaient 1'45 d'avance. La chaleur et l'effort intense que menaient les deux jeunes depuis déjà plusieurs tours eurent raison de Mathis DESMOTS (CC Plancoët) qui lâchait prise et se faisait reprendre par les poursuivants. L'homme de tête continuait seul avec courage et détermination mais voyait son avance fondre comme neige au soleil, encouragé par le nombreux public à l'entame du dernier tour, avec une avance qui laissait perplexe pour aller à la victoire. C'était sans compter sur la pugnacité de ce jeune coureur qui réussissait au prix d'un effort intense à ne conserver que quelques mètres sur la ligne d'arrivée pour remporter cette victoire bien méritée à plus de 42 km/h de moyenne. Il a aussi endossé le maillot de leader du TSB. La 2^{ème} place était prise par Damien BELLARDANT (CSM Clamart) suivi de Maxime CARFANTAN (UV Descartes).



Le Cyclo-Club remercie les 27 fidèles signaleurs qui ont bravé la rigueur du soleil en effectuant un travail remarquable, la Municipalité, les services du Département, les employés municipaux et également les fidèles et généreux commerçants et artisans. Rendez-vous le 15 Août 2026 pour une nouvelle épreuve qui sera également la 1^{ère} manche du TSB.

Le Cyclo-Club était présent au forum des associations ainsi qu'aux animations du téléthon.

L'adhésion 2026 est de 25 € pour une personne et de 40 € pour un couple (2 sorties vous sont offertes).

Renseignements auprès de :

Michel MALASSENET au 06.09.82.30.48 ou Alain VOISIN au 06.27.52.46.90

Le Cyclo-Club Ecueillois vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



24 personnes se retrouvent tous les lundis de 10 h 30 à 11 h 30 pour une séance de gymnastique : Renforcement musculaire, exercices d'équilibre, d'assouplissement, de relaxation, méthode Pilates, exercices qui permettent aux jeunes seniors de conserver santé et souplesse.

La Société Musicale Écueilloise

En cette année 2025, l'harmonie de la Société Musicale Ecueilloise a interprété son jeu musical pour une quinzaine de représentations sur notre commune. La musique d'Ecueillé et ses musiciens remercient l'aide de quelques musiciens de Nouans-les-Fontaines venant prêter un renfort musical lors des vœux du Maire, du concert de Printemps, de la fête de la musique et du concert de la Sainte-Cécile.



La formation du Rythmi-Band de la Société Musicale Ecueilloise et son chef Stéphane Réthoré ont répondu présents pour animer la troisième partie du concert de Printemps 2025. Merci à tous les anciens musiciens de venir se retrouver d'un ton amical pour jouer de la musique comme au bon vieux temps. Ils seront également présents en 2026 au concert de Printemps.

Cette année, notre chorale, fière de sa vingtaine de choristes, nous a aidée à assurer une belle deuxième partie avec leur chef Sébastien Duchemin. La Société Musicale Ecueilloise félicite l'implication de chaque choriste à répéter tous les mardis soir. De plus, le bureau de la S.M.E les encourage à réaliser des représentations en chansons sur Écueillé.

Quelques lignes pour la formation musicale de l'école de musique avec six professeurs à son effectif donnant des cours d'instruments à ses seize élèves dans les disciplines du violon, du trombone, de la flûte, du piano, de la batterie, des percussions et de l'éveil musical.



La société Musicale Ecueilloise vous souhaite une heureuse et bonne année 2026 en chansons, en musique et en fanfare.



Les archers des Fontaines

Les Archers des Fontaines ont participé à plusieurs compétitions UFOLEP, surtout localement (St Aignan, Montrichard, ...) et un archer a participé au championnat de France à Smarves (86).



Ils ont organisé deux passages de badges (contrôle de niveau) les 4 décembre 2024 et 28 mai 2025 avec une très bonne participation.



Ils ont organisé trois stages de formation avec des formateurs agréés .

Ils ont participé au Forum des Associations et ont fait une porte ouverte le 21 septembre 2024.

Anim'Écueillé

Cette année, le marché de Noël d'Écueillé s'est refait une beauté !

En effet, c'était l'année du changement pour l'association Anim'Écueillé et son marché de Noël. Premier point : le lieu, la salle des fêtes, plus pratique et surtout idéale pour faire barrage à la pluie habituelle. Deuxième point : l'horaire. Nous avons fait le choix d'un créneau de 16 h 00 à 21 h 00 au lieu d'une journée complète.

Le bilan est très positif : une petite quarantaine d'exposants s'était installée : créateurs, producteurs locaux et artistes. Les visiteurs étaient au rendez-vous et ont pu profiter du vin chaud, de la croziflette, des crêpes et des diverses animations.

Merci notamment à la Société Musicale d'Écueillé pour l'ouverture de cette journée. Quelques améliorations seront apportées l'année prochaine afin de confirmer ce succès. Nous vous donnons donc rendez-vous en 2026 !!

Pour nous rejoindre dans la préparation et l'organisation de cette journée, n'hésitez pas.



Contacts : Aurélie QUIGNON, Présidente - 06 38 19 38 01
Maëva MULTON, Secrétaire : maevamulton@outlook.com

Le club de marche Écueillois

L'année 2025 se termine avec un bilan satisfaisant.

Une randonnée pluvieuse :

Dimanche 21 septembre, le club de marche Écueillois organisait sa randonnée pédestre sous l'égide de l'UFOLEP, malgré le mauvais temps, 90 marcheurs ont pris le départ et avaient le choix entre 4 parcours. À l'arrivée tous étaient ravis car beaucoup ne se sont pas mouillés vu que la pluie avait cessé. Les randonneurs sont repartis avec des crêpes ou des gâteaux pour les remercier de s'être déplacés.



Week-end Téléthon :

Le club de marche et le tir-à-l'arc étaient présents le 22 novembre pour le Téléthon avec vente de crêpes, beignets, viennoiserie, vin chaud et café.

L'après-midi, le cyclo club et Gaëlle se sont joints à nous pour différentes activités.

Pendant ce temps, des bénévoles des clubs de Pétanque et de Football s'activaient en cuisine pour concocter le repas tartiflette qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance musicale à la salle des fêtes.

Le dimanche 26 après-midi, dix courageux ont marché sous une pluie battante.



La recette de 2 438,17 € sera remise à Nathalie CLÉMENT, coordinatrice départementale et à Laurent MASSON.

Le club de marche tient à remercier la municipalité d'Écueillé, INTERMARCHÉ, Ludovic et Vanessa MOREAU, les boulangeries NIVET et AU CARREFOUR DES PAINS pour leurs dons ainsi que tous les bénévoles et les participants pour leur implication.

Renseignements : Garapin Jocelyne 06.74.96.05.70.

Mail : jocelyne.garapin@orange.fr



Le Judo Club Ecueillois

Fin décembre, soixante-dix personnes sont licenciées au club. Plusieurs enfants ont déjà participé aux stages proposés par le comité départemental de judo dont certains très importants à Châteauroux fin Août avec l'équipe de France et début novembre avec des membres de France handi-judo.

Les compétitions ont déjà donné des résultats.

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire, deux séances sont offertes, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et découvrir les différentes disciplines.



Grâce à la commune, au Département, à la Région, à l'État, et aux partenaires privés ainsi qu'à tous les bénévoles et membres du bureau, nous pouvons aider au maximum nos licenciés à se former, participer aux stages et à prendre du plaisir.

Les travaux d'extension du Dojo se poursuivent, la livraison du chantier initialement prévue fin décembre est décalée courant 1^{er} trimestre 2026.

MERCI A LA COMMUNE POUR SON INVESTISSEMENT POUR LES ASSOCIATIONS.



Le club va acquérir des équipements pour la salle comme évoqué dans le dernier bulletin municipal de cet été. Des subventions ont été demandées au Conseil Départemental de l'Indre dans le cadre des aides aux associations et à la Région via la Ligue Régionale de Judo.

Manifestations à venir :

- ✓ Assemblée Générale le 22 février 10h à la maison des associations
- ✓ Loto le samedi 28 février 2026

Contacts :

Cédric ERDEVEN, Professeur diplômé d'Etat : 06 13 93 48 99

Alain POURNIN, Président du club : 07 86 92 81 74

Mail : judo.ecueillois@laposte.net

Nous vous souhaitons une belle année 2026





La Société Sportive Écueilloise

La transformation des anciens vestiaires en club house est terminée après plusieurs mois de travaux, nous pouvons maintenant accueillir du public lors des différentes rencontres notamment en hiver lors des rencontres des jeunes. Une inauguration aura lieu aux beaux jours.

L'équipe Séniors 1 évolue en 1^{ère} division départementale et termine l'année à la 6^e place. Il lui reste deux matchs à disputer pour compléter la phase aller.

L'équipe Séniors 2 évolue en 3^e division départementale et termine l'année à la 7^e place. Elle devra également jouer deux matchs pour achever la phase aller.

Les Féminines à 8 occupent actuellement la 2^e place du classement en cette fin d'année, avant la reprise de la phase retour mi-janvier.

Pour les plus jeunes, l'apprentissage du football continue avec les entraînements ainsi que des plateaux et matchs.



L'arbre de Noël a eu lieu le 13 décembre organisé par nos éducateurs pour les jeunes pousses U7/U9, afin de partager un goûter.

Début octobre, la choucroute organisée en click and collect a rencontré un grand succès avec de nombreuses commandes.

Le club a participé activement au Téléthon en prenant part à la soirée tartiflette organisée à la salle des fêtes. Grâce à la mobilisation de tous, l'intégralité des bénéfices a été reversée au Téléthon.



Vous pouvez venir rejoindre notre école de football, si vous êtes un garçon ou une fille.

Contact : Fabrice RENAULT – 06.30.93.02.81.

Pour les équipes « Senior », les entraînements ont lieu les mercredis et vendredis de 19h00 à 21h00 au stade.

Contact : Steven TESTU – 06.43.26.08.52.

Contact du club : Marcel LEMAIRE : 06.89.59.93.50 - Bruno GAUVAIN : 06.38.43.38.18.



La Société Sportive Écueilloise vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



Pétanque
Écueilloise

La Pétanque Écueilloise

L'année sportive se termine en apothéose pour la Pétanque Écueilloise. 2025 avait vu une augmentation de licenciés pour le club et 2026 s'annonce encore mieux avec une prévision de 38 joueuses et joueurs.

Activités sportives :

En mars a débuté le Championnat des Clubs dans lequel l'équipe féminine n'a pas démerité en prenant la tête du championnat pratiquement au début de la saison et a terminé à la 1^{ère} place en devenant Championnes de l'Indre et de ce fait évoluera en « Régional » l'année prochaine.



L'équipe masculine termine 3^{ème} et l'équipe Vétérans 4^{ème} de leur poule respective.

Deux féminines se sont distinguées en doublette et ont accédé au Championnat Régional à Descartes (37).



Finalistes 12 heures de Moulins/C.



29 juin, organisation d'un concours officiel au boulodrome avec la participation de beaucoup d'équipes du département et même hors département.

Forte participation de nos joueurs dans différents concours organisés par d'autres clubs, avec des résultats très honorables.

En septembre, organisation d'une rencontre du Championnat des Clubs à Ecueillé où plusieurs divisions se sont rencontrées, environ 150 personnes se sont réparties sur les terrains.



Activités non sportives de l'année :

- ✓ En février, repas dansant « Années 80 » qui a eu un franc succès et qui est reconduit le 7 février 2026
- ✓ Bourse aux jouets et aux vêtements en novembre
- ✓ Participation au Téléthon avec la Société Sportive Écueilloise pour la préparation d'un repas dansant-Tartiflette.



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Contrairement au service opérationnel dirigé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre, l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Écueillé est une association. Elle regroupe 16 sapeurs-pompiers d'Écueillé actifs opérationnellement et 17 anciens sapeurs-pompiers. L'Amicale est gérée, comme toutes associations, par un bureau dont les membres sont élus parmi les amicalistes. Le Président est Stéphane BRIENNE.

Comme chaque année les sapeurs-pompiers d'Écueillé étaient présents sur les différentes cérémonies officielles organisées sur la commune. L'amicale d'Écueillé était également représentée par quatre de ses membres lors du congrès départemental qui s'est déroulé à La Châtre en juin dernier.

Petite nouveauté, le 14 juillet dernier nous avons organisé différentes animations pour petits et grands. Le parcours des petits consistait en une mise en situation ludique. A la fin, un diplôme a été délivré à nos petits soldats du feu. Pour les grands nous avons mis en place un parcours d'aisance afin de se rendre compte des contraintes liées au port d'un équipement incendie complet. Ces petits ateliers ont été très appréciés, nous les renouvellerons pour l'année 2026.



Au cours de l'année, les sapeurs-pompiers d'Écueillé, ont également été présents sur différentes manifestations sportives telles que le cross départemental des sapeurs-pompiers de l'Indre qui s'est déroulé à Fontgombault ou lors du Vétathlon à Chabris. Quatre pompiers d'Écueillé ont participé à cette course par équipe alternant course à pied et VTT.

Le 6 septembre dernier, nous avons organisé une journée détente et cohésion avec nos anciens. Au programme, repas convivial, jeux et échanges intergénérationnels. Ce moment aura permis à tous de se retrouver et renforcer les liens avec nos anciens.

Pour le printemps 2026, un événement est à venir soyez donc vigilants à nos futures publications sur nos réseaux sociaux et aux affiches qui circuleront prochainement.

Pour finir, nous tenions à remercier la population écueilloise et celle des alentours pour l'accueil et les généreux dons lors de notre distribution de calendriers. L'amicale des Sapeurs-pompiers d'Écueillé vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

LE CENTRE DE SECOURS D'ÉCUEILLÉ A BESOIN DE VOUS, PRÊT(E) À RELEVER LE DÉFI ?

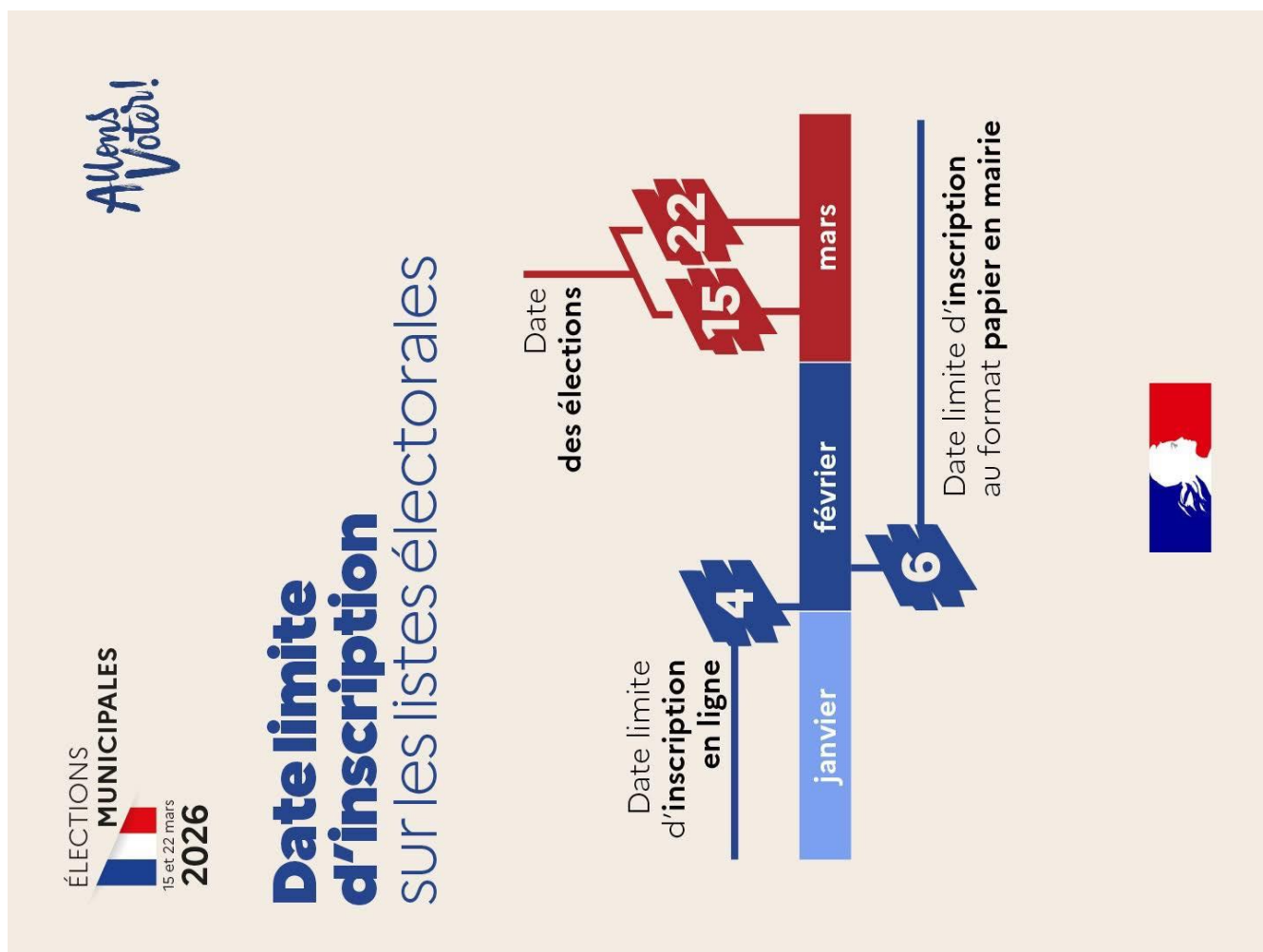
Vous avez envie d'action, de solidarité et de vous sentir utile au quotidien ? Ne restez pas spectateurs, devenez acteur de votre territoire !

L'aventure des Sapeurs-Pompiers d'Écueillé vous attend. Pas besoin d'être un super-héros, il suffit d'avoir la motivation et l'envie d'aider les autres. Vous voulez en savoir plus ? C'est très simple !

Contactez-nous dès maintenant
ecueille.cdc@sdis36.org



Les informations diverses



Les opérations électorales

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote



Fin du panachage des bulletins de vote : la liste est bloquée

L'état civil 2025

NAISSANCES

16 août :	PORCHER Kaïlana
16 août :	PORCHER Kaïlyna
13 octobre :	LAPLANCHE Loan
17 novembre :	GRELET Gabriel
22 décembre :	BUCPAPAJ Adriel

MARIAGES

21 juin :	BERRUER Christophe et LAMAISSON-FERRAND Sophie
09 août :	CAHOUEY Christophe et DAUBLON Christine

DÉCÈS

22 janvier :	PRÉDAL Colette vve AUBERT
15 mars :	MOINY Claudette ép. COUTANT
19 mars :	BOTTIN Yvonne vve CHAPLAULT
30 mars :	MOULIN Huguette vve GUÉVEL
11 avril :	BAGNEUX Michelle vve MORIN
20 mai :	BRETAUD Claudette
18 juin :	LABERGRIS Solange vve DAUBLON
26 juin :	BISSON Michel
12 juillet :	DUFRENNE Robert
29 juillet :	AUBRUN Marcelle vve PACAUD
29 juillet :	MÉTIVIER Bernard
03 août :	DE CASTRO RODRIGUES Agostinho
10 août :	LECLERC André
28 août :	CHAUVEAU Pierrette vve JAMET
06 septembre :	HODEMON Ginette
14 septembre :	HUBERT Jean-Marc
18 septembre :	POURRIT Marie-Claire vve LOUILLET
28 septembre :	NIVET Camille vve PINON
08 octobre :	ROBERT André
09 octobre :	CROIX Lucette vve TESTU
20 octobre :	LANGLOIS Monique vve SINGER
08 novembre :	MATHON Guy
07 décembre :	GENCE Thérèse
09 décembre :	RIVIÈRE Michel
25 décembre :	MOINY Jacky

Calendrier des fêtes 2026

JANVIER :

Samedi 10 : Cérémonie des vœux de la Municipalité
Samedi 17 : Choucroute dansante des A.F.N.
Dimanche 18 : Championnat dépt Pickle Ball

FEVRIER :

Samedi 28 : Loto du Judo

MARS :

Samedi 07 : Concours de belote SSE
Samedi 14 : Ecole de cyclisme Chatillonnais
Dimanche 15 : ELECTIONS MUNICIPALES
Dimanche 22 : ELECTIONS MUNICIPALES

AVRIL :

Dimanche 05 : Tournoi des jeunes SSE
Samedi 11 : Concert de la SME
Dimanche 12 : Randonnée pédestre et VTT des SP
Dimanche 19 : Compétition Départementale Tir à l'Arc

MAI :

Vendredi 1^{er} : Ouverture de la pêche au plan d'eau
Du 1^{er} au 03 : Portes ouvertes Tomat'o Berry
Du 08 au 10 : Portes ouvertes Tomat'o Berry
Vendredi 08 : Commémoration
Samedi 30 : Audition des élèves de l'école de musique

JUIN :

Samedi 06 : RDV aux jardins
Samedi 13 : Foire de St Barnabé
Dimanche 14 : Brocante, fête foraine
Jeudi 18 : Repas des familles à la Maison de Retraite
Vendredi 19 : Fête de la musique
Dimanche 21 : Concours de pétanque officiel
Vendredi 26 : Fête de l'école Rabelais

Du 22 juin au 05 juillet Tournoi de tennis

JUILLET :

Samedi 04 : Méchoui des AFN
Samedi 04 : Concours de pétanque par la S.S.E.
Mardi 14 : Fête Nationale, jeux pour enfants et adultes, concours de pêche pour enfants, animation des SP, retraite aux flambeaux, feu d'artifice
Vendredi 24 : Fête de la Ruche

AOÛT :

Samedi 15 : Course cycliste
Dimanche 30 : Commémoration du 25 août 44

SEPTEMBRE :

Samedi 05 : Forum des Associations
Dimanche 13 : Vide grenier à la Maison de Retraite
Dimanche 13 : Concours de pétanque championnat
Samedi 19 : Journée du Patrimoine Vieille Eglise
Dimanche 20 : Journée du Patrimoine Vieille Eglise
Dimanche 20 : Randonnée pédestre UFOLEP

OCTOBRE :

Samedi 04 : Choucroute de la Société Sportive
Samedi 10 : Le jour de la nuit
Dimanche 18 : Repas des Aînés

NOVEMBRE :

Dimanche 1^{er} : Bourse aux jouets organisée par la Pétanque
Mercredi 11 : Commémoration
Samedi 21 : Journée Téléthon
Dimanche 22 : Randonnée pédestre Téléthon
Dimanche 22 : Sainte Cécile

DECEMBRE :

Samedi 05 : Commémoration (A.F.N.)
Samedi 05 : Sainte Barbe
Samedi 12 : Marché de Noël à la Salle des Fêtes

Municipalité d'Ecueillé – Place du 8^{ème} Cuirassiers – 36240 ÉCUEILLÉ – Tel : 02.54.40.21.10.

Email : mairie@ecueille36.fr - Site : <http://ecueille.fr>

Bulletin conçu et imprimé par nos soins